62e ANNÉE. — N° 72

DIMANCHE 18 JUIN 1922

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— de —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Désormais c'est l'Allemagne qui formule « ses » conditions ! Le chantage à l'Entente Cordiale. — La prospérité économique allemande et la loi de huit heures. — La force des Soviets réside dans la défense de l'indépendance russe. « L'Europe veut dévorer la Russie ». Seule la France lui reste fidèle.

On a raison de dire : « l'appétit vient en mangeant ». L'Allemagne nous en fournit une preuve, chaque jour plus précise. Son appétit confine à la voracité !

Nous avons indiqué la répercussion sur l'opinion allemande des suggestions du comité des banquiers et du vote, *à la majorité*, de la Commission des Réparations.

Certes, Berlin ne tient pas encore la réduction convoitée de sa dette. Nous voulons croire même qu'elle en sera pour ses espérances. Mais elle juge que, sur ce point, la question est en assez favorable posture, pour amorcer une nouvelle manœuvre. Qu'on en juge :

La *Deutsche Allgemeine Zeitung*, qui reflète en général les opinions de M. Stinnes, publie au sujet des réparations un manifeste qui précise le point de vue du parti populiste. Ce document dit en substance :

La fixation définitive du chiffre des réparations est la première condition de l'émission d'un emprunt international. Nous attendons impatiemment qu'on nous fasse enfin connaître le chiffre exact de nos obligations.

Eh quoi ! Le montant de la dette allemande n'est-il pas fixé ? Si, sans doute. Mais il s'agit du montant après la réduction convoitée et... toute problématique, voulons-nous penser encore une fois ! Peu importe à l'Allemagne : elle tient déjà le fait comme acquis ! Quel cynisme ou quel manque de psychologie !

Toutefois, la réduction de la dette ne suffit pas ; il faut y ajouter quelques menus compléments.

Nous lisons, en effet, dans ce fameux manifeste :

Ceux qui demandent à l'Allemagne de s'acquitter de sa dette *devront souscrire* aux conditions suivantes :

1° Evacuation des ports de la Ruhr ; suppression de la taxe sur les exportations ;

2° Evacuation de la rive gauche du Rhin ;

3° Evacuation de la Sarre et droit de libre disposition pour l'Allemagne du charbon de ce bassin ;

4° Suppression des entraves qui pèsent sur le commerce allemand avec la ville de Dantzig et facilités de transit au travers du couloir polonais ;

5° Fixation des frontières en Haute-Silésie, conformément à la lettre et à l'esprit du traité de Versailles, le partage actuel ayant détruit l'unité économique du pays ;

6° Suppression de la clause accordant aux Alliés le traitement de faveur de la nation la plus favorisée.

C'est nous qui soulignons l'expression : *devrons souscrire*, du début. Admirez-en la saveur ! C'est l'Allemagne qui commande, qui pose ses conditions ! Que nous sommes loin du jour où, au Palais de Versailles, on remettait à ses délégués les clauses du Traité à accepter sans discussion !

Quel chemin parcouru, lamentable !

Lloyd George peut être fier de nous avoir fourvoyés et conduits dans ce ghetto.

Certes, nos gouvernants ont leur part de responsabilité : ils n'avaient qu'à s'opposer à la politique britannique d'incessants abandons.

Coupables, ils le furent. Du moins, on ne peut leur refuser les circonstances atténuantes : ils voulaient rester fidèles à l'Entente cordiale et la sauver.

Mais pour Lloyd George, l'Entente cordiale n'a été qu'un prétexte à chantage : sachant la France attachée par dessus tout à sa parole, il a exploité honteusement sa loyauté.

Décidément, le Premier Anglais veut éviter que ne tombe en désuétude la qualification séculaire de « perfide Albion ». Il veut que son pays la mérite encore et mieux que jamais.

⁂

M. Philippe Secrétan, dans l'*Economiste Français*, nous fait connaître l'attitude de l'Allemagne à l'égard de la journée de huit heures. Les faits qu'il rapporte méritent d'être médités en France.

En Allemagne, comme chez nous, la durée du travail est fixée à huit heures par jour. Mais, fait très important, cette prescription découle d'une simple ordonnances et non d'une loi d'état. De la sorte, il est plus facile de l'abolir... ou de l'oublier. D'ailleurs on ne paraît pas pressé de transformer l'ordonnance en loi, bien que celle-ci fût à échéance du 30 mars.

Quant à l'application du règlement, elle ne manque pas... d'élasticité. Ainsi, en novembre dernier, dans toute la région de Cologne, on travaillait *dix heures par jour*. Les Conseils d'exploitation étaient pleinement consentants ; bien plus, les heures supplémentaires comportaient simplement un supplément de salaire et non une prime additionnelle.

Autre fait très significatif : les tribunaux libèrent désormais les patrons accusés d'avoir violé l'ordonnance, lorsque les heures supplémentaires ont été effectuées avec le consentement des ouvriers. Autrement dit, l'ordonnance n'est qu'une prescription partielle : elle limite la liberté du patron et non celle de l'ouvrier, qui peut, légalement, travailler le nombre d'heures qu'il lui plaît.

Or, d'une façon toute générale, les ouvriers allemands, désireux d'augmenter leurs revenus, demandent de prolonger la journée de travail.

De tels faits sont instructifs à plusieurs titres.

Ils nous instruisent d'abord de l'état d'esprit des masses ouvrières allemandes qui veulent bien améliorer leur condition, mais ne repoussent pas l'unique moyen : l'effort et le travail.

D'un autre côté, la législation allemande paraît plus judicieuse que la nôtre : A la rigueur, on comprend très bien que le patron ne puisse *contraindre* l'ouvrier à travailler plus de huit heures. Mais que la loi interdise à l'ouvrier de travailler de son plein gré autant qu'il le veut, voilà qui dépasse la logique et le simple bon sens !

Outre-Rhin, on a compris cette situation. Mais en France, nos bons démagogues sous couleur de *libérer* la classe ouvrière en arrivent à la *juguler*.

Du moins, ils atteignenet ce merveilleux résultat qu'au point de vue économique les intérêts de la France sont sacrifiés aux intérêts étrangers.

Et cela semble leur suffire !

⁂

Dans la revue internationale qu'il dirige, la *Reconstruction*, Parvus vient de consacrer une étude intéressante au « Problème Russe ».

En ce qui concerne le côté politique de ce problème, certaines de ses réflexions méritent de retenir notre attention. D'ailleurs, elles ne sont pas aussi éloignées qu'on pourrait le croire des conceptions françaises.

Peut-on, par exemple, ne pas souscrire aux lignes suivantes ? « Les bolchévistes doivent leur puissance essentiellement à leur résistance contre toute ingérence étrangère. Sans les interventions étrangères, il y a longtemps que la Russie en aurait fini avec le bolchévisme : Pour se défendre contre ses agresseurs étrangers, le peuple russe a supporté jusqu'au bolchévisme. »

Les entreprises des Skoropadski, des Denikine, des Koltchak, des Wrangel, ont échoué, parce qu'elles étaient encouragées par l'étranger.

Il y a deux aspects, en effet, dans les doctrines des Soviets : il y a la lutte contre le capital, le communisme ; mais il y a aussi la lutte contre l'impérialisme étranger, le nationalisme russe.

La masse du peuple russe n'éprouve aucune sympathie pour le communisme ; mais elle éprouve une hostilité irréductible pour toute ingérence étrangère.

Voilà pourquoi les visées colonisatrices de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne sur la Russie sont vouées à l'échec et ne serviront qu'à renforcer la position des Soviets. Parvus écrit avec raison, croyons-nous : « Si l'on veut profiter de l'extrême détresse de la Russie pour la ligoter économiquement et financièrement, elle ne verra d'autre moyen de sortir de cette situation que de renforcer son armée afin de lui permettre de briser ses chaînes par la force. »

M. Merejkowski rappelait, voici quelques jours, dans la *Revue Bleue*, une prophétie de Dostoïewsky qui mérite d'être exhumée. Le grand écrivain russe écrivait :

« Croyez-moi, tous les peuples de l'Europe haïssent la Russie d'une haine instinctive, implacable, bestiale, et un jour viendra où ils se jetteront sur nous pour nous dévorer. »

Et M. Mérejkowski de constater : « L'Europe veut dévorer la Russie ». Il n'est que trop vrai !

Mais notre auteur d'ajouter aussitôt : « Tous les peuples nous ont abandonné, sauf la France ; tous les peuples nous ont trahi, sauf la France ; tous les peuples nous assassinent, sauf la France ».

C'est un Russe qui parle.

Les Soviets reconnaîtraient eux-mêmes que la France, seule, a le souci des intérêts et des droits de la Russie, s'ils n'étaient engagés à fond dans leur lutte idéologique contre le capitalisme. Ils sont prisonniers de leurs doctrines : ils sont communistes avant d'être russes.

S'ils étaient, au contraire, russes avant d'être communistes, d'abord ils n'auraient pas condamné leur pays au plus tragique martyre, puis ils daigneraient s'apercevoir que seule, en Europe, la France ne veut pas dévorer la Russie.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

M. Lloyd George veut consulter M. Morgan

M. J.-P. Morgan a été invité à venir discuter de la situation financière mondiale avec M. Lloyd George, à Downing-Street, à la fin de la semaine. Le Premier ministre anglais désire demander au grand financier américain une base normale. Il désire aussi connaître la façon de voir des banquiers américains en ce qui concerne les affaires européennes.

L'évacuation de la Haute-Silésie

La convention relative à l'évacuation de la Haute-Silésie sera signée incessamment. Le premier jour prévu pour l'évacuation est samedi prochain.

La vie des mencheviks est en danger

Les délégations des partis socialistes russes non communistes ont adressé au secrétaire du parti travailliste britannique un télégramme disant notamment que la vie des socialistes révolutionnaires russes, dont le procès a commencé à Moscou, est en danger, malgré les déclarations catégoriques faites à la récente conférence des trois internationales.

Ces délégations demandent à toutes les organisations socialistes et travaillistes du monde de s'efforcer d'empêcher un tel crime.

Un ballon d'essai

Le bruit circule que le Comité des garanties offrirait à l'Allemagne un petit emprunt qui serait gagé sur les biens allemands séquestrés aux Etats-Unis, mais à la condition que l'Allemagne remplisse tous ses engagements envers la commission des réparations.

Verdun se distingua en 1789

Dix squelettes ont été mis à jour au cours des travaux de terrassement effectués rue Saint-Pierre. Ces squelettes etaient ensevelis sous l'ancien bastion Saint-Pierre, contigu à l'ancienne église du même nom. Parmi les ossements, qui sont parfaitement conservés, une médaille de bronze a été trouvée qui porte sur l'une des faces une femme tenant un glaive, surmontée d'un bonnet phrygien et ces mots gravés : « Exemple au peuple » ; l'autre face porte : « Aux citoyens morts pour la liberté, la République reconnaissante ». Les fouilles seront continuées.

L'accord russo-italien

D'après les dernières nouvelles de Moscou, le gouvernement des Soviets a refusé de ratifier l'accord russo-italien, signé à Gênes par MM. Krassine et Tchitcherine, sous le prétexte que l'Italie n'accorde pas de droits politiques suffisants à la Russie.

Les autorités bolcheviks estiment que les puissances etrangeres avec lesquelles elles signent un traité quelconque doivent tout au moins reconnaître le gouvernement soviétique comme le seul et l'unique représentant de la nation russe et rompre en conséquence toutes relations avec les prétendants.

Mort d'un prince royal monténégrin

Le voïvode monténégrin Tevo Vou Kotich, frère de l'ex-reine Milena et beau-frère de feu roi Nicolas de Monténégro, vient de mourir à Cettigne. Il était l'un des chefs des mouvements pour la réunion du Monténégro à la Serbie et, en raison de cette attitude, il avait acquis dans son pays une grande popularité.

M. de Lasteyrie étudie les moyens de satisfaire les contribuables

Répondant à une demande de M. Jouis, sénateur de la Mayenne, M. de Lasteyrie, ministre des finances, lui a fait connaître qu'il étudie les moyens de donner satisfaction aux réclamations des contribuables par une extension du forfait et la simplification de toutes les formalités qui ont rendu l'application de la taxe si pénible.

Enfin un régime spécial sera établi pour le commerce des grains, par la tarification de la farine.

Le ministre envisage la taxation à la production du charbon et de la viande, malgré les difficultés sérieuses qui se présentent pour le commerce des bestiaux, un grand nombre de localités n'ayant pas d'abattoir public où devrait se faire le contrôle ainsi que la perception de la taxe.

A l'Académie Française

Jeudi, l'Académie Française a procédé à un triple scrutin pour le remplacement de MM. Jean Aicard, Emile Boutroux et Denys Cochin, décédés.

Pour le fauteuil de M. Jean Aicard, cinq tours de scrutin ont eu lieu. Au cinquième, le vote a donné les résultats suivants :

MM. Abel Hermant, 11 voix ; Louis Madelin, 12 ; de Porto-Riche, 6. Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, l'élection a été, pour la seconde fois, remise à une date ultérieure.

Pour le fauteuil de M. Boutroux, M. de Nolhac, qui a été élu, a obtenu au second tour 16 contre 7 à M. Richet, 3 à M. Appell, et 3 à M. Emile Picard.

Pour le fauteuil de M. Denys Cochin, M. Georges Goyau a été élu au second tour également par 15 voix contre 11 à M. Rivoire, 2 à M. Hugues Le Roux et 1 à M. Poizat.

Dans l'industrie hôtelière

La « Liberté » signale qu'une certaine émotion règne actuellement dans l'industrie hôtelière française par suite de la vente à un Syndicat britannique, de quatre grands hôtels, situés dans les environs de l'Etoile. Ces hôtels appartenaient avant la guerre à des sujets allemands.

Les orages

De violents orages se sont abattus sur le Roussillon. La neige est tombée sur les cantons montagneux. Les pics pyrénéens sont recouverts d'une épaisse couche de neige ; la température s'est généralement rafraîchie.

Chambre des Députés

Séance du 15 juin 1922

Dans la séance du matin, la Chambre discute le projet de loi portant ouverture au Ministère des affaires étrangères d'un crédit de 10 millions pour la préparation des Jeux olympiques de 1924.

M. Ybarnegarey propose d'élever ce crédit de 4 millions. M. Vidal combat l'amendement qui est repoussé et le projet est voté.

La Chambre discute les interpellations sur la réforme de l'enseignement secondaire. M. Marcel Plaisant fait un chaleureux éloge des humanités classiques. MM. Herriot et Bérard parlent au sujet de l'époque de l'admission des enfants des écoles primaires à l'enseignement secondaire. M. Bérard soutient que cet enseignement doit commencer en 6e et doit durer 7 ans.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée. Sur l'article 2, la Commission propose un sous-amendement à l'amendement Lenail. Ce sous-amendement indique que si le fils aîné d'une famille de 5 enfants n'a pas pu bénéficier de la dispense, ce bénéfice sera acquis au second fils ou à défaut au 3e et ainsi de suite. Ce sous-amendement est voté.

M. Delachenal soutient un amendement demandant qu'à dater du 1er janvier 1926, les jeunes gens appartenant à une famille de 5 enfants ne fassent que 12 mois de service. M. Fabry combat l'amendement qui est repoussé par 322 voix contre 277.

M. Rognon demande que les fils aînés des veuves ayant 4 enfants bénéficient de la réduction du service comme les fils aînés de famille de 5 enfants.

M. Maginot, ministre de la guerre combat l'amendement et pose la question de confiance. Le général de Castelnau déclare que si l'amendement est voté, il démissionnera de Président de la Commission de l'armée.

Par 313 voix contre 230, l'amendement de M. Rognon est rejeté.

M. Israël demande que le fils d'un ancien combattant atteint d'une invalidité de 50 0/0 ne fasse que 10 mois de service. Cet amendement est rejeté par 316 voix contre 277.

MM. Pinard et Bénazet soutiennent un amendement tendant à ce que tout soldat père de famille ou dont la femme est en état de gestation, ne fasse que 8 mois.

L'amendement est combattu et repoussé par 317 voix contre 258.

Un amendement de M. Deguise tendant à réduire à 10 mois le service des jeunes gens des régions libérées est rejeté par 383 voix contre 157.

Séance du 16 juin 1922

La Chambre poursuit la discussion des interpellations sur l'enseignement secondaire. M. G. Deschamps, président de la Commission de l'Enseignement, met en relief cette idée que les programmes de 1902 ont été inspirés par une admiration trop vive de tout ce qui était allemand.

Après diverses interventions de MM. Herriot, Georges Leygues et du ministre, la suite de la discussion est renvoyée à mardi matin.

Séance de l'après-midi

La Chambre reprend la discussion des interpellations sur l'agriculture.

M. Bernier vient défendre la meunerie contre les accusations de mercantilisme portées contre elle.

Divers orateurs viennent tour à tour vanter les mérites ou faire le procès des décrets Chéron.

M. Loucheur déclare que si la vie est chère, ce n'est pas dû aux décrets Chéron.

Un ordre du jour de confiance est voté par 478 voix contre 89.

Sénat

Séance du 16 juin 1922

On aborde la discussion de l'interpellation de MM. Machet et Roustan sur la politique financière et fiscale du gouvernement à l'égard des budgets des départements et des communes.

M. Machet constate que depuis l'établissement de l'impôt sur le revenu les impôts communaux et départementaux, établis sur le principe des quatre vieilles contributions ne répondent plus aux besoins des populations.

M. Roustan montre que les charges des communes et des départements ne cessent de croître, en raison des dépenses d'assistance et des augmentations de traitement.

Après des observations de MM. Monservin et Dausset, la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

CHRONIQUE LOCALE

Les Fonctionnaires et les Elections

Sous ce titre, les journaux publient l'information suivante :

« A la suite des incidents qui ont marqué les dernières élections cantonales, on annonce que le gouvernement déposera prochainement un projet de loi déclarant inéligible à quelque élection que ce soit, tout fonctionnaire en activité de service.

« Les fonctionnaires qui auraient l'intention de se présenter à une élection quelconque devraient, au préalable, donner leur démission. »

⁂

Il n'est pas possible que cette mesure soit prise et appliquée aussi brutalement.

Refuser à des fonctionnaires le droit de solliciter les suffrages des électeurs, c'est vouloir mettre en tutelle une catégorie de citoyens.

Il y a quelques années, un décret, croyons-nous, fut pris, exigeant que les fonctionnaires qui voulaient être candidats à une élection, devaient « se faire mettre en congé » quelques mois avant les élections.

Il ne s'agissait donc pas de donner sa démission. La démission, c'est brutal. C'est la mise sur le pavé du fonctionnaire qui, candidat, ne serait pas élu.

Nous ne comprenons pas pourquoi un Gouvernement voudrait arriver à ce fait, car c'est dresser contre lui, la grande majorité des fonctionnaires.

Est-ce le résultat des élections cantonales qui le gênerait ?

A notre avis, il serait plus logique de limiter et non de supprimer aux fonctionnaires le droit d'être candidats à des élections.

Une loi établit des incompatibilités : ainsi, un instituteur ne peut pas être éligible dans la commune où il exerce ses fonctions, mais il peut être éligible dans la commune voisine.

On peut élargir cette loi, c'est-à-dire créer d'autres incompatibilités.

Car, en vérité, il est des cas, des situations dont souffrent les électeurs.

Nous nous en tiendrons simplement à une simple constatation, que les électeurs de Cahors ont faite et font encore...

Tenons-nous-en aux simples élections municipales : eh bien ! Cahors élisant des fonctionnaires a vu ceux-ci le « plaquer » pour aller occuper des fonctions supérieures, plus lucratives, obtenues grâce à leur titre de « Conseiller municipal de Cahors ».

Ceci n'est pas de l'histoire de ce jour, mais d'hier également.

Demain, nous verrons peut-être le même fait se produire. Et ça, ce n'est pas encourageant pour les électeurs, et ce n'est pas convenable de la part des candidats qui se font un marchepied du dos des électeurs.

« C'est la vie », dira-t-on : le dos des ânes est solide puisqu'il porte le bât.

Nous n'approuvons certes pas la mesure qui consisterait à interdire à une catégorie de citoyens le droit d'être éligible : supprimer ce droit jamais, mais le limiter, oui.

Et il serait facile de le limiter, en s'en tenant au décret qui exigeait que les fonctionnaires en vellété de candidature, devaient « se faire mettre en congé, sans traitement, 6 mois avant les élections. »

Ainsi, on écarterait des élections un grand nombre de fonctionnaires qui ne comptent que sur la politique pour obtenir de l'avancement, au détriment de leurs collègues, et cela sans intérêt pour le pays, — au contraire — Cahors en sait bien quelque chose.

LOUIS BONNET.

Au Parlement

A la séance du vendredi 9 juin, M. Delport, député, est intervenu au cours de la discussion des interpellations adressées au Ministre de l'Agriculture au sujet de la vie chère.

M. Delport s'est exprimé dans les termes suivants, que nous reproduisons d'après le *Journal Officiel* de samedi 10 juin :

M. le président. — La parole est à M. Delport.

M. Delport. — Je ne fatiguerai pas la Chambre par un long discours. Je veux tout simplement lui présenter quelques observations que m'imposent et me suggèrent les attaques dont est l'objet M. le ministre de l'agriculture.

Hier, on prétendait que les agriculteurs étaient les fauteurs de la vie chère ; aujourd'hui, on assure que c'est M. Chéron. Pourquoi ?

D'abord parce qu'il a interdit l'entrée en France de quelques animaux malades et autorisé, sous certaines conditions l'exportation du bétail français.

En second lieu, on l'accuse de la hausse du prix du pain.

Eh bien, messieurs, pas plus M. Chéron que les agriculteurs ne sont cause de l'augmentation du prix de la vie. (*Mouvements divers.*)

M. Marcel Habert. — Mais il y a les intermédiaires.

M. Delport. — Messieurs, je représente ici des ruraux. J'ai le devoir de les défendre. On prétend que, si la vie a augmenté, la plus grande part de responsabilité revient aux agriculteurs. C'est une erreur. L'agriculteur a vu baisser sur les marchés le prix de ses animaux dans des proportions considérables. Ainsi le bœuf ne se vend que 1 fr 50 chez l'agriculteur, regardez ce que vous le payez chez le boucher. (*Très bien ! très bien !*) Avouez qu'il y a entre ce prix et celui de détail une marge sensible et même scandaleuse et que le ministre et les agriculteurs n'y sont pour rien.

M. Goude. — Joignez-vous à nous pour demander au ministre de prendre les mesures qui s'imposent.

M. Delport — A en croire certains, c'est des cultivateurs que vient tout le mal. Eh bien, il est du devoir d'un représentant des ruraux de détruire cette légende et de prendre la défense de ces paysans qui, par leur labeur incessant referont la prospérité de la France, (*Applaudissements.*)

M. Philbois. — Quels sont les profiteurs ?

M. Delport. — J'entends dire souvent que le cultivateur est le plus heureux et qu'il vend ses produits à des prix beaucoup trop élevés. Que ceux qui parlent ainsi viennent un peu travailler la terre : ils pourront se rendre compte que tout n'est pas rose dans le métier d'agriculteur et que des déboires sans nombre attendent toujours ces travailleurs.

Il faut que l'on sache que les frais de culture ont augmenté dans des proportions considérables. Avant la guerre, un sac de superphosphate valait 6 fr.; aujourd'hui, nous le payons 20 fr. Les charrues se vendaient 200 fr., nous les payons aujourd'hui 600 fr.; les moissonneuses, que nous payions 1.200 fr., nous les payons 4.000 fr.

Le prix des transports s'est accru de 150 0/0.

Les salaires des ouvriers ont subi la même progression. La main-d'œuvre agricole est introuvable; on ne veut plus aller à la terre, nos campagnes se dépeuplent, nos maisons se ferment et tombent en ruines. Tous veulent aller à la ville... *(Applaudissements).*

A gauche. — Parce que vous ne les payez pas assez.

M. Delport. — ...au fonctionnarisme, attirés par les agréments d'une vie plus facile et plus douce. Nos paysans qui travaillent seize à dix-huit heures par jour voient à côté d'eux des fonctionnaires largement rétribués, n'ayant à fournir que quelques heures de travail et ayant l'avantage énorme d'une retraite assurée pour leur vieillesse. *(Applaudissements sur divers bancs).*

Comment, dès lors, nous étonner du maintien de la vie chère? Autrefois, il y avait dans nos campagnes une population de 23 millions d'habitants contre 16 millions dans les villes. La situation est, aujourd'hui, inversée; il n'y a plus que 16 millions d'habitants dans les campagnes contre 23 millions dans les villes: voilà la véritable cause de la vie chère. *(Très bien! Très bien!)*

On se plaint de tous côtés dans les villes, de l'augmentation du prix du pain et du coût de la vie; je répondrai qu'il n'y a qu'un seul remède: que ceux qui crient abandonnent la ville et ses plaisirs et reviennent à la terre. *(Applaudissements).*

Il faut donc à tout prix, c'est une chose essentielle, s'occuper de trouver de la main d'œuvre agricole et encourager tous les jeunes Français, par tous les moyens, à rester à la terre.

Si nous les aidons à travailler et à vivre, ils multiplieront la production et, par l'abondance même des produits, réduiront peu à peu le coût de la vie.

Le paysan veut tirer librement parti de ses produits, il veut vivre de son travail et demande à être protégé contre la concurrence étrangère. *(Très bien! Très bien!)*

Comme nous tous, le paysan veut que la vie diminue, mais vous comprendrez que s'il achète ses habits, ses souliers, ses chapeaux, tous les produits manufacturés, ses engrais plus cher, il ne peut abaisser les prix des produits agricoles. *(Applaudissements).*

On se plaint du coût de la vie, on se plaint que le pain augmente. Prenez garde qu'il ne monte encore plus haut l'année prochaine. Le paysan se découragera, il fera du blé pour lui, il n'en fera pas pour ceux qui vont au cinéma ou qui achètent des gâteaux très cher. *(Vives exclamations sur de nombreux bancs).*

M. Philbois. — Vous n'avez pas le droit de dresser les habitants des campagnes contre ceux des villes. C'est honteux!

M. Delport. — Je ne dresse pas les habitants des campagnes contre ceux des villes mais je défends les paysans qui travaillent seize heures par jour pour nourrir les villes.

On a fait une campagne contre le pain cher. Et contre les pâtissiers qui vendent toujours leurs gâteaux le même prix? Qu'a-t-on fait? Rien!

Je termine. Personne n'a le droit d'oublier les services que les agriculteurs ont rendu à la patrie pendant la guerre. Ils ont été les soldats les plus vaillants, les plus nombreux, les plus solides.

Aujourd'hui encore, ils relèveront la France par leur travail assidu. *(Très bien! Très bien!)*

Messieurs, je suis heureux dans cette circonstance de féliciter M. le Ministre de l'agriculture, le vrai ministre des agriculteurs, d'avoir pris des décrets pour protéger l'agriculteur. Je lui apporte les félicitations de tous les cultivateurs de mon département et l'affirmation de leur solidarité avec lui. *(Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche).*

Votes de nos députés

Dans la discussion du projet de loi sur le service militaire, sur l'amendement de M. Patureau-Mirand, tendant à envoyer en congé au bout d'un an de service les soldats appartenant à des familles de 4 enfants et plus, nos députés ont voté:

Pour: MM. Delport, Delmas.

Contre: M. le prince Murat.

La Chambre a repoussé l'amendement par 285 voix contre 268.

⁂

Sur l'amendement de M. Lenail, qui réduit à 12 mois la durée du service pour les fils aînés des familles de 5 enfants, nos députés ont voté:

Pour: MM. Delport, Delmas.

M. le prince Murat s'est abstenu.

La Chambre a adopté par 557 voix contre 0.

Ponts et Chaussées

M. Dubon, ingénieur des Ponts et Chaussées, a été affecté, dans le département du Lot, au service d'études et de travaux de la ligne Cahors à Moissac (section de Cahors), en remplacement de M. Carlin admis à la retraite.

Enregistrement

M. Pelegri, receveur de l'enregistrement de 5e classe à Catus, est nommé de 4e classe à Graçay.

M. Lurguie, surnuméraire de l'enregistrement est nommé receveur à Catus.

P. T. T.

Mlle Périé, employée des P. T. T. au bureau de Gramat est nommée dame employée au bureau de Lille (Nord).

Trésorerie Générale du Lot

Les porteurs de certificats provisoires de l'emprunt 6 0/0 1920 sont priés de demander l'échange de leurs titres en touchant leurs coupons du 16 juin.

Cette opération pourra être effectuée soit à la Trésorerie Générale, soit dans les recettes des finances ou dans les perceptions.

Les personnes qui n'auraient pas encore échangé leurs certificats provisoires de l'emprunt 5 0/0 1920 devront le faire dans le plus bref délai possible à l'une des caisses désignées ci-dessus.

L'ÉGALITÉ SCOLAIRE

La Chambre a enfin amorcé l'étude d'un projet de réforme de l'Enseignement secondaire.

La question est d'importance et on peut affirmer que, directement ou indirectement, toute la nation se ressentira de la solution qui interviendra. Ce serait une grave erreur de penser que, seule, une catégorie sociale est appelée à bénéficier de la réforme.

Reste à savoir si le problème a été bien posé.

Il n'est plus douteux pour personne que les programmes élaborés en 1902 ont amené un abaissement très sensible du niveau des études. Est-ce à dire qu'une simple refonte des programmes suffit à l'heure actuelle? Le ministre de l'Instruction Publique l'a pensé. Et après lui on dispute sur les mérites respectifs des humanités classiques et des études scientifiques.

Fort bien. Mais est-ce le problème essentiel, ou seulement le problème préliminaire? Nous répondrons non sans hésiter.

Ce dont le pays a besoin c'est d'une refonte générale de l'Université tout entière. La charpente de cette vieille bâtisse est toute vermoulue.

Mais l'Administration, fidèle à sa méthode traditionnelle, ennemie de ce qui dérange sa routine, ne veut pas d'une refonte totale — qui s'impose pourtant — de l'enseignement national: à la dernière extrémité, elle consent à quelques piètres replâtrages.

Il fallait que le Ministre eût le courage de bousculer son « administration » ou bien qu'il ajournât la réforme de l'Enseignement secondaire.

L'expérience a montré, en effet, qu'une liaison doit être établie entre les trois ordres d'enseignements: primaire, secondaire, supérieur, qui ne sont nullement dans le prolongement l'un de l'autre. Dès lors que signifie une réforme de l'enseignement secondaire qui ne s'inspirera pas de la nécessité de l'adapter aux deux ordres voisins?

Et puis les circonstances étaient favorables pour amorcer une autre réforme, d'une portée non moins grande: ouvrir librement l'accès de l'enseignement secondaire à toutes les intelligences capables de le suivre avec profit.

Dans une démocratie, l'instruction ne doit pas être le privilège de la fortune: les aptitudes seules doivent en décider. Le régime des bourses, outre qu'il est insuffisant, repose trop sur le favoritisme.

A l'heure actuelle, la réforme qui s'imposait c'était la refonte complète de l'Université, avec cette préoccupation d'ouvrir à tous, dans la mesure de leurs capacités, l'instruction, avec cette préoccupation d'établir l'égalité scolaire.

... Le Ministre préfère borner ses soins à enlever la poussière du vieux sanctuaire. C'est peu!

M. D.

L'ÉLECTRICITÉ
va baisser
à partir du 1er Juillet

Ainsi que nous l'avons annoncé, le prix de l'électricité va subir une baisse à partir du 1er juillet.

La commission supérieure de contrôle, présidée par M. Georges Lalou, a homologué les prix du charbon qui servent de base au prix de l'électricité.

Pour le premier trimestre, ce prix qui avait été fixé provisoirement à 115 francs, a été arrêté à 103 francs. au profit des abonnés d'une puissance égale ou supérieure à 10 kw.

Les prix du courant seront désormais les suivants:

Eclairage (basse tension), 0 fr. 80 le kw; éclairage (haute tension), 0 fr. 535 le kw; force et autres usages (basse tension), 0 fr. 53, le kw; force et autres usages (haute tension), 0 fr. 358 le kw.

Les prix correspondants du premier semestre 1922 étaient: 0 fr. 90, 0 fr. 605, 0 fr. 630, 0 fr. 455.

Le nouveau prix du kw d'éclairage se rapproche sensiblement du prix de 0 fr. 70 payé par les consommateurs d'électricité jusqu'au 1er janvier 1914.

⁂

Cadurciens, rassurez-vous, c'est à Paris que cela se passe, et c'est le *Journal* qui écrit ce qui précède.

Il y a pourtant à Cahors une Commission consultative d'énergie électrique et une Commission municipale de l'éclairage qui pourraient bien nous procurer le gaz et l'électricité au plus juste prix.

P. G.

Au Palais

Vendredi, a eu lieu au Palais de Justice l'installation de M. Buffelan, nommé juge suppléant à Cahors, par décision du 1er Président de la Cour d'Appel d'Agen.

Perception

M. Delpouget, percepteur à Cadillac est nommé en la même qualité à Catus.

M. Delpouget était, précédemment, fondé de pouvoirs à la trésorerie générale du Lot. Ses nombreux amis se réjouissent de le voir revenir dans notre département.

M. Delpouget remplace M. Gerbault, qui est nommé à Cadillac.

Compatriote

Notre jeune compatriote Honoré Fréjaville, de Corn, vient d'être embarqué sur le « Jules Michelet » au titre d'aspirant de réserve.

MORALITÉ!

Nous avons raconté de quelle façon le service du ravitaillement cherche à « arranger » les boulangers de Cahors, en leur réclamant des sommes qui sont payées depuis 5 mois, et dont les reçus sont signés du Trésorier Payeur Général.

Nous espérons que cette affaire aura un écho au Parlement.

En effet, elle ne peut pas être étouffée, puisqu'aussi bien les boulangers de Cahors ont reçu des lettres comminatoires les menaçant de saisie s'ils ne payaient pas.

Les boulangers, ayant payé, ne veulent pas repayer, c'est logique.

C'est d'autant plus logique, que cette affaire n'est, en somme, que la continuation des méfaits du service du ravitaillement, du bureau permanent, bien connu, bien apprécié, — et comment donc?

Un fait: des sacs de farine américaine étaient livrés aux boulangers; ces sacs pesaient 74 kilos 300. On réclamait aux boulangers le prix de 77 kilos.

Une protestation fut faite, — car on peut retrouver les chiffres des sacs de farine, et le poids des sacs — et le bureau permanent capitula: il ne pouvait pas rendre l'argent perçu en trop, mais il accorda aux protestataires 2 balles de farine en compensation... pour faire taire les protestataires.

Un gamin qui vole un paquet de 6 cerises est envoyé dans une maison de correction!...

LOUIS BONNET.

Ancienneté

Le rang de lieutenant à titre définitif du lieutenant Joubert, du 7e, est fixé au 24 juin 1915.

Mariage

Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Françoise de Valon, fille du distingué avocat du barreau de Cahors, avec le Comte Aymeric de La Borie de la Batut.

Tous nos vœux aux jeunes fiancés.

Société des Etudes du Lot

La Société organise pour ses membres, le jeudi 29 juin, une excursion touristique et archéologique à Luzech.

Prière de se faire inscrire chez M. Girma, libraire, Bd Gambetta, avant dimanche 25 juin.

Une faillite de 3 millions

Continuant son enquête, au sujet de la faillite de la banque figeacoise Certes et Marty, le « Courrier du Centre » publie les faits suivants.

Une femme des environs de Cajarc se présente à la banque. Elle a besoin de 10.000 francs.

— Je vous avancerai volontiers cette somme, dit Marty, mais quelle garantie me donnerez-vous? N'avez-vous pas des valeurs à me confier? Je les accepterai.

— Qu'à cela ne tienne, répondit la femme de Cajarc.

Et le lendemain elle remit au banquier 30.000 francs de bonnes valeurs d'Etat.

— Très bien, très bien, observa Marty en souriant. Cela suffit. Vous pouvez partir, revenez demain, je préparerai le prêt que je vous consens volontiers et vous n'aurez qu'à signer.

Le lendemain la banque Marty était en état de cessation de payements et ses directeurs étaient emprisonnés.

Au cours de la même journée, Marty passant dans la rue, aborde un négociant des environs du quartier de la Gare: « N'auriez-vous pas 2.000 francs. J'ai besoin de cette petite somme... »

Le négociant n'hésita pas, car la probité de Marty est trop solidement établie, il avance 2.000 francs séance tenante.

Le lendemain Marty était arrêté.

Les faits de ce genre à la charge de Marty sont en grand nombre. Il est établi que, depuis plusieurs mois, il se livrait ainsi au « tapage ».

Parmi ceux qui sont particulièrement exaspérés de ses agissements est un de ses employés qui lui confia sa prime de démobilisation aujourd'hui volatilisée, comme on s'en doute.

Concert public

Jeudi soir, notre excellente fanfare municipale a donné un brillant concert public sur les Allées Fénelon.

Ce concert était donné en remplacement de celui de dimanche prochain, ce jour-là l'Avenir se rendant à Fumel où ont lieu des fêtes.

Un nombreux public a assisté à ce concert et applaudi nos sympathiques musiciens.

Nos félicitations et remerciements aux jeunes artistes et à leur dévoué directeur, M. Rivière.

En Cassation

Lagarrigue, qui a été condamné par la Cour d'assises du Lot à 15 ans de travaux forcés pour viol de sa nièce âgée de 5 ans, a signé son pourvoi en cassation contre l'arrêt de la Cour.

Recours en grâce

Les jurés du Lot qui ont siégé dans l'affaire Couget, qui a été condamné à 5 ans de réclusion pour tentative d'incendie volontaire, ont signé un recours en grâce en faveur du condamné.

Couget, qui avait été arrêté, au lendemain de l'attentat, avait été mis en liberté provisoire en mars 1922.

Il n'avait été invité à réintégrer la prison que quelques jours avant les assises.

Nécrologie

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Claude Joanin, commis des P. T. T. à Cahors, décédé, après quelques jours de maladie à Praysac, où il était allé prendre un peu de repos.

M. Claude Joanin était un mutilé de la guerre; il meurt des suites de ses blessures. Il n'était âgé que de 27 ans. C'était un excellent fonctionnaire, très estimé de ses collègues, parmi lesquels il ne comptait que des amis.

Nous adressons à Mme Joanin, si cruellement éprouvée, à la famille, nos sincères condoléances.

⁂

Nous avons également le regret d'annoncer la mort de M. Chansarel, négociant bien connu de notre ville, décédé à Cahors, après une longue et douloureuse maladie.

A sa veuve, à la famille si cruellement éprouvées, nous tenons à exprimer l'expression de nos vives sympathies.

En liberté

Le jeune Fontan, qui avait été arrêté avec son camarade Certain, sur la plainte du gérant de l'hôtel de l'Europe, pour complicité d'un vol qu'il n'avait pas commis, a été mis jeudi soir en liberté, sa famille étant venue le réclamer.

Certain, qui a pris la boîte de conserve, 6 gâteaux secs et 2 petits fromages, attend que sa famille vienne également le chercher.

En correctionnelle

Nous avons annoncé l'arrestation du nommé Delmas, marchand forain, de Brive, inculpé d'embauchage de mineures à la débauche.

Cette affaire sera vraisemblablement plaidée jeudi devant le tribunal correctionnel.

Critérium Cycliste

Eliminatoire du département du Lot

La première course organisée depuis la guerre dans le Lot, par la maison Peugeot, avec le concours de l'U. V. F. sera un véritable succès.

Après huit ou dix ans de sommeil, secouant leur torpeur, les chevaliers de la pédale, vont affronter de nouveau la lutte.

Près de vingt coureurs sont déjà inscrits et leur nombre ne fait que s'accroître.

Pour intéresser encore l'épreuve, nous apprenons que la « Compagnie Franco-Américaine des Jantes-Bois », vient d'offrir une paire de jantes Fairbanks-Boston ou Kundtz laminées, qui sera attribuée au gagnant de l'éliminatoire.

Distribution des dossards de 13 h. à 13 h. 45 au Café de la Promenade, Boulevard Gambetta.

Tribunal correctionnel

Audience du 15 juin 1922

POLICE DES CHEMINS DE FER

Une épicière des Arques est condamnée à 25 francs d'amende avec sursis pour avoir utilisé le billet d'un tiers pour faire enregistrer ses bagages.

RELAXÉE

Une nommée Angèle Cimel, réfugiée du Nord, âgée de 31 ans, poursuivie pour vagabondage est relaxée: cette femme ne jouit pas de la plénitude de ses facultés.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 17 juin 1922

Naissance

Dupleix Edmée-Gilberte-Camille, rue Victor-Hugo, 20..

Publications de mariages

Laffé Jean, soldat au 7e d'infanterie à Cahors et Chaignaud Gabrielle-Odette-Louise, employée à Bordeaux.

Barry François, cultivateur à Cahors-Bégous et Augé Jeanne-Marie-Louise, s. p., à Ste-Foy-la-Grande (Gironde).

Bousquet Marcel-Léon-Jean, pâtissier à Cahors, et Larrée Julie-Elise, s. p., à Cahors.

Chanal Léonce-Joseph, maçon à Cahors et Seignarbieux Anna, domestique à Cahors.

Tiffon Jean-Marie-Joseph, substitut du Procureur de la République à Agen et Lanaspèze Marie-Eulalie-Germaine, à Cahors.

Liermain Jacques-Louis-Lucien-Charles, employé à la bourse de commerce de Paris et Hermet Angèle, employée de banque à Paris.

Décès

Delbos Eugénie, épouse Ginibre, s. p., 48 ans, rue Président-Wilson.

Bousquet Marguerite, s. p., 76 ans, à Lacapelle.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 18 juin 1922 par la

Pharmacie ARTIGUE,

rue Président Wilson

PALAIS DES FÊTES

Samedi 17 et Dimanche 18 juin

PROGRAMME

Magazine, documentaire.

Le fruit défendu, drame en 5 parties (film Paramount), interprété par Agnès Ayres.

Quand les femmes sont jalouses, comique 2 parties.

L'AIGLONNE, 12e épisode (L'Aigle, l'Aiglon, l'Aiglonne).

AU CAFÉ !!!

Demandez Un BANDARD

Apéritif à base de Fruits

COIFFEUR POUR DAMES

POPOVITCH

Shampooing, ondulation Marcel, postiches, soins spéciaux pour la chute des cheveux et contre les cheveux blancs.

Soins du visage contre les tâches de rousseur, points noirs, duvets, rides, etc.

POPOVITCH, 4, rue Maréchal-Foch, CAHORS.

Luzech

Faute de place, nous devons remettre à mardi le programme de la fête du 25 courant.

La situation municipale. — M. de Monzie vient d'adresser à M. Desprats maire de Luzech, la lettre suivante:

Paris, le 16 juin 1922.

Mon cher Maire et Ami,

Je lis dans le *Journal du Lot* votre lettre de démission et viens vous supplier de revenir sur une décision inspirée des plus nobles sentiments, mais qui causerait dommage à tous et à votre bonne ville de Luzech. Vous ressentez vivement l'injustice, ce qui démontre la jeunesse de votre cœur. Il vous déplaît qu'un pur artiste comme Henri Martin soit mêlé aux politiques locales et discuté comme un simple candidat.

Mais, quant à moi, cher ami, je n'ai plus la possibilité de m'étonner s'il m'advient d'être bousculé sans savoir pourquoi sur les chemins de mon effort. Ne prenez pas souci pour mon compte s'il plaît à quelques-uns de vos collègues de discuter la présidence d'une cérémonie que je déclinerai volontiers si quelque autre réussit à faire sur son nom cette unanimité indispensable le jour où il s'agit des Morts de la Guerre. Cet incident et tous ceux qui peuvent surgir de nos pauvres querelles ne m'empêcheront pas de servir de toutes mes forces et de tout mon pouvoir notre cher Quercy dont le canton de Luzech est, selon sa tradition, une des plus vivantes fractions. Restez Maire de Luzech et croyez-moi,

Votre dévoué,

Signé: DE MONZIE.

GRÉZELS

Inauguration du Monument aux Morts. — Dimanche 11 juin la population de Grézels a rendu le suprême hommage aux 15 enfants de la commune morts pour la Patrie, en inaugurant le monument élevé à leur mémoire.

C'est sur la grande place du foirail à quelques pas de la route de Grézels à Cahors sur la rive gauche du Lot que se dresse ce monument. Sur un piédestal est bâti un panneau en pierre dure de Lorraine. Sur ce panneau est sculptée une France fière et forte appuyée sur son épée, regardant se lever à l'horizon le soleil où luit le mot Liberté et posant une palme chêne et laurier sur l'entablement en marbre où sont gravés les noms des Héros morts pour la France. Le panneau est surmonté d'une jolie croix de guerre sculptée dans la pierre et sur le devant sont fixées deux palmes en bronze; deux obus de 280 sont placés de chaque côté.

Le tout est entouré d'une grille qui laisse un parterre entre elle et le piédestal; on y accède par trois marches.

Ce monument est original et d'un bel effet.

Aujourd'hui sa base disparaît sous les couronnes et les gerbes de fleurs et sur le sommet flottent les drapeaux.

Samedi soir Grézels préludait à la consécration de ses glorieux disparus par une veillée aux morts. La cloche tinte le glas et sa voix d'airain retentit douloureusement dans le cœur meurtri des pères, mères, veuves et orphelins. D'heure en heure se relèvent les démobilisés qui montent la garde d'honneur autour du monument, dernier hommage rendu à leurs compagnons d'armes tombés là-haut pour la plus juste des causes.

Le monument était éclairé par de nombreuses lampes électriques en plus de celle qui y est constamment fixée. Le spectacle était impressionnant.

Cette veillée aux morts laissera un souvenir impérissable dans la mémoire des habitants de Grézels.

⁂

Dès notre arrivée dimanche matin dans ce coquet village, nous comprenons aux maisons pavoisées que les habitants ont répondu avec empressement à l'appel du Conseil municipal.

A 9 heures le cortège se forme au pied du monument pour aller à l'église assister au service funèbre qui doit y être célébré à la mémoire des enfants de Grézels morts au champ d'honneur.

Les enfants des écoles, accompagnés de Mme et M. Ladoux instituteurs à Grézels, en prennent la tête, précédés du drapeau de la mairie cravaté de crêpe, porté par M. Peyre, vieux vétéran des guerres du second Empire. L'excellente fanfare de Puy-l'Evêque joue une marche funèbre. Viennent ensuite M. le Député Delport arrivé le matin même, entouré de M. Molinié, maire de Grézels, du Conseil Municipal, des démobilisés et de nombreux habitants de la commune.

Pendant la messe sous l'habile direction de Mlle Breil remplaçant la si regrettée Héliette Poujade, le chœur des jeunes filles de Grézels, dont les voix furent fort appréciées se fit entendre à plusieurs reprises ainsi que la fanfare de Puy-L'Evêque.

Après la messe le cortège se reforme et se rend sur la place pour assister à la bénédiction du monument.

A 10 heures à la mairie transformée en salle de réception et ornée avec goût de drapeaux, de fleurs et de verdure, la municipalité reçoit ses invités et les présente aux parlementaires présents.

A 11 heures et demie a lieu le déjeuner intime offert par la municipalité aux personnages officiels et à ses invités. Le repas est servi dans la salle de classe de l'école des garçons. Celle-ci comme la mairie est décorée de fleurs, de drapeaux.

Autour des tables prennent place: MM. Bor Chef de cabinet de M. le Préfet du Lot, De Monzie, Fontanille, sénateurs; Delport, Delmas, députés; Rouma, conseiller général, maire de Puy-L'Evêque; Pénel, conseiller d'arrondissement; Davidou, maire de Gourdon, conseiller d'arrondissement; Molinié, maire de Grézels, les membres du Conseil municipal et du Bureau de bienfaisance; Pailhas président de l'Amicale des Démobilisés de Grézels; André, conseiller à la Cour d'Appel d'Agen; Dalquié, conseiller à la Cour d'Appel de Toulouse gendre du regretté M. Carrié, ancien maire de Grézels; E. Delard ex-conservateur du Musée Galliéra à Paris; le capitaine Constans du 7e d'infanterie en l'absence de son colonel retenu par un deuil récent; le capitaine Bissing, de Lagardelle mutilé de guerre; MM. Leygues adjoint au maire de Puy-L'Evêque; Caillau, maire de Soturac; Lasjunies maire de Touzac; Souilhac maire de Duravel; Goutenègre, maire de Prayssac; Gras, maire de Sérignac; Roux, conseiller municipal de Floressas; Lafon, maire de Pescadoires; Dulac, maire de Lagardelle; Astoul délégué du maire de St-Martin-le-Redon; MM. Roques, maire de Bélaye et Guignes, maire du Boulvé, communes limitrophes de Grézels; M. Gizard, agent-voyer à Puy-L'Evêque, maire des Arques; M. Pertuis, percepteur; M. Robert, chef de gare à Puy-L'Evêque; M. Gipoulou directeur du Cours Complémentaire de Prayssac et plusieurs instituteurs du canton; Rajade, notre compatriote, professeur à l'Ecole Supérieure de Cahors, président honoraire de l'Amicale des Instituteurs du Lot; M. Lauga chef de brigade de gendarmerie à Puy-L'Evêque et son subordonné M. Baurens etc. M. Loubet sénateur et M. le prince Murat député retenus à Paris s'étaient excusés.

La presse est représentée par le « Journal du Lot », notre confrère « La Dépêche » et M. Campagnac notre excellent confrère de « La Petite Gironde ».

Le déjeuner fut empreint de la plus franche cordialité. Le menu exquis, succulent et assuré par un service irréprochable fait honneur à Mme veuve Poujade l'excellente hôtelière de Grézels, qui justifia une fois de plus sa renommée depuis longtemps établie.

Menu

Potage Tapioca
Galanterie de volaille
Carpes du Lot à la Chambord
Gigot du Quercy
Poulardes truffées
Desserts variés
Vins vieux Grézels
1904-1880-1870
Café-Cognac

Mme Poujade reçut de tous les convives des félicitations bien méritées.

Au café, M. Molinié, maire, se lève et prononce le toast suivant qui fut couvert par un tonnerre d'applaudissements.

Messieurs, Mes chers Collègues,

C'est un des privilèges de ma modeste fonction d'être l'interprète du Conseil Municipal assemblé ici à mes côtés et de la commune de Grézels pour vous souhaiter à tous la plus cordiale bienvenue dans ce jour si mémorable pour notre localité. En acceptant l'invitation que je vous adressais naguère en leur nom, vous nous avez donné un nouveau gage de la sollicitude et de la bonne confraternité sur laquelle nous savions déjà pouvoir compter. Nous étions sûrs d'avance que vous accepteriez d'être aujourd'hui à Grézels car nous connaissions depuis longtemps l'ardeur de vos sentiments patriotiques. Nous en sommes vivement touchés.

Le fait de vous voir inaugurer officiellement le Monument aux Morts de Grézels est pour nous une satisfaction morale dont nous conserverons longtemps le souvenir. Nous vous avons reçus de notre mieux, mais seulement comme nous avons pu.

Nous n'avons pour vous recevoir ni l'organisation, ni le matériel, ni le personnel, ni l'habitude de la ville

Nous vous avons reçus comme on reçoit à la campagne c'est-à-dire simplement, mais avec toute notre loyauté, toute notre cordialité.

Je ne veux pas vous faire endurer un plus long discours je n'en ai ni le temps, ni les moyens,

Permettez-moi de lever mon verre en l'honneur de ceux que Grézels reçoit en ce jour.

A vous, Monsieur le chef de cabinet qui représentez ici d'une manière parfaite M. le Préfet du Lot et le gouvernement de la République.

A vous, Messieurs les Sénateurs.

A vous, Messieurs les Députés.

A vous, Monsieur le Conseiller général.

A vous, Monsieur le Conseiller d'arrondissement.

A vous, Messieurs les Capitaines qui représentez ici l'armée française.

A vous, Mes chers collègues du canton de Puy-L'Evêque et des communes voisines.

A vous, M. le Conseiller André notre sympathique compatriote.

A vous tous Messieurs qui avez bien voulu venir dans notre coquet village honorer nos enfants morts pour la Patrie.

A la France enfin victorieuse et de plus en plus en prospère.

M. De Monzie sénateur se lève et dans une brillante improvisation se faisant l'interprète de tous les invités et de ses collègues au Parlement, remercia M. Molinié de ses aimables paroles; il dit que c'est la première fois que ses collègues et lui reçoivent à l'occasion d'une semblable cérémonie un accueil si enthousiaste, justifiant la vieille réputation d'hospitalité de la commune de Grézels. Dans celle-ci il y a toujours, dit-il, le bon vin et le bon cœur.

Il évoque en quelques mots la mémoire du regretté M. Carrié, l'ancien maire de Grézels: « Bon vieillard rappelant l'urbanité des temps passés; physionomie très douce et charmante ayant je ne sais quoi de particulier ».

M. de Monzie salue ensuite Mme Vve Poujade, cette femme pleine de bonté et de vigilance qui continue malgré son deuil cruel à confirmer cette tradition d'hospitalité de Grézels, cette femme gardienne vigilante des traditions grézelloises M. de Monzie est vivement applaudi.

Pendant toute la durée du déjeuner, la fanfare de Puy-l'Evêque joua les meilleurs morceaux de son répertoire. A deux heures exactement le cortège se forme au son de la fanfare qui joue la Marseillaise, il se rend à l'inauguration officielle du Monument. Les personnages officiels et les invités prennent place sur la vaste tribune couverte, artistiquement décorée et aménagée qui faisait face au monument. Autour de celui-ci est massée une foule extrêmement nombreuse venue de toutes les communes voisines et parmi laquelle on remarque de nombreux démobilisés et l'Association des Mutilés et Combattants de Puy-l'Evêque avec son drapeau.

Le voile qui recouvre le monument se lève.

M. Molinié maire dont le caractère officiel se double de sa qualité de père d'enfant mort pour la Patrie prononce avec une émotion intense le magnifique discours suivant qui est très applaudi.

Discours de M. Molinié

Salut à vous, glorieux martyrs de Grézels. Ma première pensée, mes premiers mots vont vers vous Héros obscurs! mais éternels braves parmi les braves!

Monsieur le Préfet,
Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés.
Mes chers collègues

Permettez-moi de manquer ainsi aux règles du protocole, mais mon cœur de père meurtri, devait tout d'abord exhaler son trop plein.

Au nom des familles en deuil; au nom de notre Conseil municipal, au nom de la population tout entière, je vous remercie d'être venus rehausser de votre présence cette fête du Souvenir.

En acceptant notre invitation vous avez voulu vous associer à nos deuils et à notre tribut de reconnaissance envers nos enfants tombés au champ d'honneur, vous avez tenu à apporter le vôtre.

Merci d'avoir voulu ainsi leur apporter l'hommage de votre cordiale sympathie.

Mesdames,
Messieurs,

Grézels est assemblé aujourd'hui autour de ce beau monument où sont gravés les noms de nos enfants morts pour la France et qui perpétuera parmi les générations futures leur glorieuse mémoire.

Notre petite commune a payé un lourd tribu de sacrifices à la Patrie puisque 15 de ses enfants sont morts pour la défendre.

Inclinons-nous devant ces héros

Au nom de ces braves et de leurs familles éplorées, je remercie et je félicite l'excellent artiste qui a doté notre petite commune de cette œuvre immortelle.

Je remercie aussi les démobilisés de la commune et tous ceux, qui de près ou de loin, ont collaboré à l'érection de cette pierre du Souvenir.

Oui, la grande Guerre nous a légué cette religion nouvelle, la religion du Souvenir. Groupés aujourd'hui au pied de l'autel que réclame ce culte, nous accomplissons le devoir pieux que cette religion impose à ses fidèles.

Au premier appel de la France, dans cette brûlante après-midi du 1er août 1914, nos enfants, nos frères, nos époux se levèrent soulevés par l'indomptable et surhumain amour qui lie la race à sa terre et ils marchèrent au canon debout, se préparant à faire de plein cœur à la France le don complet d'eux-mêmes. Le sentiment qui nous étreint tout d'abord à la pensée de nos chers morts est une très grande tristesse. Quoi ce sont eux, les plus jeunes, les vaillants, l'espoir de notre Patrie, l'avenir de notre race qui ont disparu! Leur jeunesse qu'ils nous ont si vaillamment offerte a été la rançon de la victoire.

Si de leur pauvre regard éteint, ils pouvaient voir sur leur passage les larmes sillonner les visages, si leur cœur avait pu sentir battre celui de toute cette foule, s'ils

pouvaient deviner les pensées présentes à nos esprits, ils mesureraient ainsi toute l'étendue de notre affliction et de notre reconnaissance et assurément à ce spectacle de toute la population en deuil, ils se dégageraient de leurs linceuls, ils nous crieraient dans la suprême grandeur de leur héroïsme : « Séchez vos larmes! Ce que vous admirez en nous, il était naturel que nous le fissions; notre Patrie était si belle, si douce à vivre que pour la conserver, elle valait bien que nous sachions mourir. Pourquoi pleurez-vous? Loin de nous plaindre, enviez-nous. Faisons cortège à la France dans l'immortalité. » Oui, avec une abnégation qui dépasse les plus magnifiques traits d'héroïsme qu'on ait jamais vus, ils ont souffert; ils ont lutté; ils ont vaincu!

O morts de Grézels!

Fleurs si pures de l'immense jeunesse dont les pétales jonchent l'autel de la Patrie, vous avez sacrifié votre vie au devoir : humblement prosternés devant vos mânes héroïques nous vous saluons.

Vous qui avez préparé la victoire, qui l'avez vue comme la consolation suprême à l'heure où vous avez fermé les yeux,

O morts dont le souvenir resplendit dans le rayonnement de cette gloire,

Vous qui avez vécu, martyrs chaque jour, suppliciés dans les boues glacées de l'Yser, la fournaise du Chemin des Dames ou de la Champagne; l'enfer de Verdun, sous les rafales de l'artillerie; sous les vagues de gaz empoisonnés,

Oui vous avez enduré tout cela et tout cela était oublié pour un instant quand arrivait une lettre ou un paquet renfermant le parfum de votre village, la chaleur de l'affection des vôtres.

Mais un jour ces lettres toujours faites pour vous encourager ne vous sont pas hélas! parvenues; vous aviez à cette heure-là donné votre vie à la France qui vous l'avait demandée pour son salut.

Vous qui dormez sous les tertres que le temps commence à niveler, ou dont les cendres éparses sont mêlées au sol bouleversé des champs de bataille, vous qui dormez dans les profondeurs des océans ou dans la terre étrangère; vous qui êtes venus dormir votre dernier sommeil au cimetière du pays natal, si vous ne demandez ni larmes, ni pitié, vous voulez qu'on se souvienne. C'est pour cela que nous avons voulu fixer vos noms à jamais. Il ne nous suffisait pas que vos noms soient gravés dans nos cœurs, il fallait qu'ils soient offerts à la vue de tous, afin que le voyageur venu d'une région éloignée puisse les lire en passant et sache que ceux de notre village ont mêlé leur sang à ceux de son village pour défendre la grande France.

Dans bien des années quand les vieux ne seront plus là pour raconter leurs souvenirs, les adolescents les liront. Et la lecture de vos noms fixés dans ce marbre froid et glacé, comme par une plume arrachée à l'aile de la Victoire leur apprendra éloquemment la grande leçon du Devoir et du Sacrifice.

⁂

M. Pailhas, président de l'Amicale des Démobilisés de Grézels, fait alors l'appel des morts et la foule répond après chaque nom : « Mort pour la France.

⁂

M. Molinié reprend son discours une fois l'appel aux morts terminé.

Maudits à jamais soient ceux qui par orgueil, par ambition ont déchaîné un tel fléau et qui portent et porteront devant l'histoire la responsabilité de tant de souffrances et de deuils. Les siècles futurs flétriront leur mémoire.

Dans quelques instants cette pierre va demeurer seule sur cette place déserte. Aurons-nous ainsi fait tout notre devoir et faudra-t-il reprendre le cours de la vie qui amène l'oubli? Non. Nous ne devons pas oublier leur douloureux sacrifice, nous ne devons pas oublier ces quatre ans de guerre durant lesquels ils ont tant souffert.

Ils ont souffert, mais de leur poitrine expirante, c'est un cri de haine à la guerre qui a jailli; de haine à la guerre qui remplit de sang les sillons tracés pour le blé nourricier, la guerre infâme et impie. Nous n'en voulons pas, nous n'en voulons plus; nous n'en avons jamais voulu.

Combattants de Grézels,

Au nom du Conseil municipal, au nom des habitants de la commune, je vous remets en ce jour solennel ce monument pour être placé sous votre vénération et votre protection.

Vous veillerez avec un soin jaloux sur ce pieux hommage rendu à vos compagnons d'armes qui ne sont pas revenus. La Patrie est avec vous.

Et nous, pères et mères, frères, sœurs, enfants de nos chers disparus;

Nous tous qui avons par l'infini de notre deuil, connu toute l'étendue de la souffrance humaine, relevons nos fronts douloureux, nos martyrs sont bien entrés dans l'immortalité; leurs grandes âmes ne cesseront de vivre dans nos âmes.

Et quand retentira chaque année l'appel évocateur et pieux de leurs noms et de leur mort glorieuse, puissent leurs mânes apaisées, sentir l'étroite communion de tous les cœurs unis dans une seule volonté qui fut la leur, le salut et la grandeur de notre chère France.

⁂

M. Massip, de l'Amicale des Démobilisés de Grézels, prononce ensuite l'excellent discours ci-après:

Discours de M. Massip

Mesdames, Messieurs, chers Camarades,

Je viens au nom de l'Amicale des Démobilisés de la commune de Grézels, apporter un pieux hommage de reconnaissance à nos camarades de combat morts au champ d'honneur. En élevant ce monument, nous avons voulu consacrer à leur mémoire un souvenir durable et transmettre ainsi aux générations futures l'exemple de leur courage et de leur héroïsme.

Camarades, vous avez rempli votre devoir jusqu'au suprême sacrifice, celui de la vie, dans les circonstances les plus tragiques que l'histoire ait connues. Quelques-uns d'entre vous, des adolescents à peine, vous êtes morts en appelant votre maman, d'autres des vieilles classes, vous avez eu, en tombant, la suprême et angoissante vision de votre femme veuve et de vos enfants orphelins! Ah! ceux qui n'ont point connu la guerre ne peuvent avoir une idée de l'horrible enfer où vous avez vécu : dans des souterrains, dans la boue, dans le sang, au milieu de la mitraille provenant à la fois de la surface du sol et des hauteurs de l'air et au sein d'une atmosphère empoisonnée et irrespirable. Et puis, après ces pires souffrances la mort est venue vous faucher sans pitié! Oui, vous avez lutté, souffert et vous êtes tombés pour que la France vive. Nous ne ferons jamais assez pour vous; sans doute, la pierre nous rappellera toujours vos noms; mais il faut que votre sublime sacrifice reste à jamais gravé dans nos cœurs; il faut que tous les ans, le jour des Morts, nous venions au pied de ce monument accomplir un pieux pélerinage pour la Gloire des Morts de la Grande Guerre.

Camarades poilus, vous avez voulu la victoire du pays et pour l'assurer, vous avez tout donné, mais nous n'oublierons pas que vous avez voulu par dessus tout que cette guerre fût la dernière des guerres. Nous saurons poursuivre votre idéal pour lequel vous êtes tombés, tout en exigeant s'il le faut le respect du droit, de la justice et de l'indépendance des peuples! notre devise sera celle des « Vétérans »:

« Oublier jamais!
Camarades, je vous salue. »

M. Massip est fort applaudi.

M. Bor, chef de cabinet de M. le Préfet du Lot, prend ensuite la parole:

Discours de M. Bor

Mesdames,
Messieurs,

Au nom de M. le Préfet du Lot, qui m'a délégué pour le représenter à cette cérémonie commémorative, et en mon nom personnel, je m'incline respectueusement devant le monument que la commune de Grézels vient d'ériger à la mémoire de ses enfants tombés au Champ d'honneur en même temps que j'adresse à la vaillante population de la petite cité lotoise et en particulier aux familles éprouvées par la dernière guerre, le témoignage de la profonde sympathie du Gouvernement de la République.

Au pied de cette pierre qui symbolise les vertus civiques et militaires des glorieux combattants de la grande guerre, une émotion intense envahit notre âme à la pensée de l'immense sacrifice accompli par ces vaillants soldats qui, dans un magnifique élan, ont tout donné pour sauver la Patrie, pour préserver la civilisation de la barbarie et l'humanité de l'esclavage.

L'enjeu de la lutte était formidable. Le bloc des puissances germaniques avait prémédité depuis longtemps déjà l'agression dont nous fûmes les victimes en 1914. En pleine période de calme, alors que tous les autres peuples, épris de plus de justice et de loyauté dans les rapports internationaux aspiraient à un rapprochement sincère et à une ère de fraternité et de paix, l'Empire allemand nourrissait contre nous des projets belliqueux et son unique dessein était d'imposer au monde la brutale domination de son militarisme orgueilleux.

Le choc fut terrible, la lutte fut longue et sanglante. Mais la France, malgré la surprise, se ressaisit vite du premier ébranlement qu'elle subit. Grâce à l'énergie, à la tenacité, à la bravoure des combattants dont nous honorons aujourd'hui le souvenir, grâce à l'abnégation de ceux qui ont versé leur sang sur tous les champs de bataille, notre pays résista aux furieux assauts livrés par nos adversaires et finit par triompher, avec l'aide de nos alliés, dans cette inoubliable journée du 11 novembre 1918 qui marqua la défaite de nos ennemis.

Nous savons au prix de quelles souffrances, de quelles privations, de quelles peines, nos généreux soldats ont remporté la victoire! Nous n'oublierons jamais que c'est grâce au sublime sacrifice de nos chers morts que nous avons délivré nos riches provinces d'Alsace et de Lorraine. Que notre reconnaissance pour eux soit infinie, qu'elle reste gravée dans nos cœurs et puissent les générations futures s'inspirer de leur noble exemple!

Le sentiment du devoir, la justesse de notre cause, l'amour de la Patrie, de la justice et de la liberté, voilà ce qui a animé leur foi dans le succès, ce qui a soutenu leur courage. Grandes furent les épreuves qu'ils ont dû subir, cruelles furent leurs souffrances physiques et morales, mais aussi glorieuse fut leur destinée!

En ce jour de recueillement, faisons le serment, nous autres, survivants de ce cataclysme effroyable, de rester dignes des vertus des héros de la grande guerre, de poursuivre, l'idéal pour lequel ils sont tombés: idéal de la démocratie, de la bonté, de la justice et de la paix. Restons unis et travaillons en commun en redoublant de persévérance et de volonté pour ne pas laisser échapper les fruits de notre victoire si chèrement payée. Maintenant que le retour de la paix nous permet de rendre au pays sa vitalité, grâce au labeur opiniâtre de tous, puisons dans la belle conduite de nos soldats les grandes leçons de la vie. Que notre pensée se tourne souvent vers ceux qui ont mené le dernier assaut pour sauver la civilisation en danger et nous pourrons alors surmonter les difficultés qu'à chaque instant la vie présente devant nous.

C'est dans l'amour de tous les Français, dans la fraternité et la communauté d'efforts que nous retrouverons, au lendemain de cette guerre, l'équilibre indispensable à la prospérité de notre cher pays si cruellement éprouvé, que nous pourrons relever nos ruines et établir une paix durable.

De nombreux applaudissements éclatent.

M. Delmas, député, ancien combattant et mutilé de guerre, remercie la municipalité de son invitation dit qu'il a tenu à venir à Grézels pour pouvoir apporter aux camarades qui sont tombés l'hommage de son admiration. Il évoque les cimetières du front et les croix de bois grises sous lesquelles ils dorment leur dernier sommeil. Il s'incline devant les pères, les mères, les épouses, les orphelins de ses camarades de combat et les assure de toute sa sollicitude.

D'unanimes applaudissements saluent la fin du beau discours de M. Delmas.

M. Fontanille, sénateur, évoque dans un discours d'une belle tenue littéraire le départ des soldats tombés ensuite en héros face à l'ennemi sur cette terre de France qu'ils sauvaient. « Ils sont partis comme ils sont tombés bercés par les souvenirs d'enfance. Grézels, paysage de beauté et de lumière, est fière de ses morts. Qu'ils dorment en paix nos martyrs qui sont tombés dans les sillons ensanglantés et les tranchées bouleversées. »

Le sympathique sénateur est fortement applaudi et félicité.

M. de Monzie, sénateur, acclamé dès qu'il paraît à la tribune prononce avec son magnifique talent une allocution vibrante. Il se trouve heureux, dit-il, d'être à Grézels à l'occasion d'une si belle cérémonie. Il y en a peu comme celle d'aujourd'hui, ajoute-t-il aussitôt.

Il salue en termes choisis et parfaits M. Molinié, maire de Grézels, qui a parlé éloquemment comme premier magistrat de la commune, malgré son deuil personnel, ayant connu les angoisses d'un père de famille meurtri.

Ce monument est digne de la commune de Grézels si hospitalière. La commémoration d'aujourd'hui revêt, dit-il, un caractère plus émouvant que les autres; elle l'emporte dans le respect dû aux morts.

Anathème à la guerre car sans cela le sacrifice de ceux dont les noms sont inscrits sur ce monument serait inutile.

Pendant 40 ans la France a vécu dans une préoccupation constante : se tenir prêt soit pour une revanche, soit pour une résistance ou une attaque. Puis tout à coup une guerre que personne n'avait voulue; guerre avec ses terribles conséquences — dont 1500000 français morts.

A l'éventualité de la paix personne ne s'y préparait. La paix a surpris tout comme la guerre.

Et pourtant elle doit être la grande préoccupation de tous. Elle doit être une réalité profonde.

L'idéal français est toujours rempli de préoccupations. A la guerre, tous les Français sont partis avec la même ardeur aussi bien nationalistes que pacifistes car tous aimaient profondément la Patrie, malgré qu'ils ne l'aimassent pas de la même manière.

Faisons la paix à l'intérieur avant de la faire à l'extérieur. C'est la conclusion nécessaire de la victoire.

Le caractère français est essentiellement fait de loyauté. Les poilus de 1914 sont partis pour que ce soit la dernière guerre. Ils ne sont pas partis pour un militarisme mais contre le militarisme. L'univers serait déçu si ce n'était pas la dernière guerre.

Faisons cette démocratie plus noble, plus belle.

Sacrifions l'intérêt immédiat aux intérêts futurs. L'idéalisme républicain est une école de réalité.

Faisons donc une vraie paix — une paix durable — une paix tout court.

Nous avons gagné la guerre non pas seulement parce que nous étions forts, mais parce que nous étions aimés et qu'on nous savait non batailleurs. On nous aime oujours parce que nous sommes les représentants de la justice.

La péroraison enflammée du discours de de Monzie se termine dans des applaudissements sans fin.

M. Delport député, clôt la série des discours. Il remercie son ami Molinié de son invitation et dit qu'il a tenu à apporter aux paysans de Grézels morts pour la France son hommage ému.

Ce qui m'attriste le plus dit-il dans toutes ces cérémonis d'inauguration c'est de constater que les populations de nos campagnes ont été le plus cruellement frappées. Le paysan de 1914 a sauvé la France; ce sont les poilus paysans fiers de leur profession qui ont été les plus acharnés à défendre la Patrie. Ils en ont été les vaillants défenseurs et ils ont payé le tribut le plus lourd. Si l'ennemi, dit M. Delport a été arrêté, c'est grâce à la ténacité des paysans. Le beau monument élevé dans ce petit village dira aux générations futures : reconnaissance et gratitude aux paysans morts pour la France. Ils ont été les fidèles gardiens, les bons serviteurs de la République.

M. Delport est très applaudi.

⁂

Entre les discours et à la fin de la cérémonie la fanfare joue des airs patriotiques, et le chœur des jeunes filles exécute des cantates de circonstance très goûtées et très applaudies.

La municipalité offre ensuite à la mairie aux invités, aux Démobilisés de la commune et aux Présidents des Amicales voisines un vin d'honneur.

Là aussi des paroles éloquentes furent prononcées par MM. les Députés et M. Molinié, maire.

La cérémonie est terminée.

Après avoir serré toutes les mains amies remercié et félicité à nouveau M. Molinié maire, les personnages officiels et invités quittent Grézels laissant la population sous l'impression profonde de cette commémoration durant laquelle ont coulé maintes larmes émues. Chacun se déclare émerveillé du succès de cette imposante et touchante cérémonie, favorisée par un temps superbe que la pluie maussade et continuelle de la veille ne laissait pas prévoir.

Grézels en gardera longtemps le souvenir.

Nous n'aurions garde de terminer ce trop long compte-rendu sans exprimer à la municipalité de Grézels et à notre ami M. Molinié, maire, à la fois nos vifs remerciements pour leur aimable invitation et aussi nos félicitations pour tout le dévouement que ce dernier s'est donné pour assurer le plein succès de la cérémonie de dimanche.

Il avait bien fait les choses et il a été vraiment on peut dire le principal artisan de sa réussite, malgré son cœur de père meurtri.

S'il a été quelquefois à la peine, il était bien juste qu'il fût dimanche à l'honneur quand il reçut des personnages officiels et de ses invités les félicitations méritées.

Nous saluons une fois de plus la mémoire des glorieux enfants de Grézels qui donnèrent leur vie à la France.

Grézels 11 juin 1922. L. D.

Montcuq

Comice agricole. — Réunion du 11 juin 1922. Présidence de M. de Bonnefous de Caminel. M. Garrigou, secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Aucune observation ne s'étant produite, le procès-verbal est approuvé.

M. Bessières, trésorier, présente la situation financière du Comice. Les comptes des dépenses et des recettes sont approuvés à l'unanimité,

M. J. Planacassagne, secrétaire général, fait part aux adhérents de toutes les opérations qui ont été effectuées pendant l'exercice 1921. Ensuite, il rend compte, d'une manière précise de ce qui a été décidé au cours de la réunion qui a eu lieu le 10 mai dernier, à l'Office agricole et à laquelle presque tous les comices s'étaient fait représenter.

Sur la proposition de M. le Président, l'Assemblée procède à la désignation des membres du Jury et des commissions pour l'année 1922 et fixe au 3 septembre prochain, la date de son concours annuel.

Il a été décidé que le jour du concours, il serait fait une conférence par M. Bouat, conseiller général du canton de Martel et par M. l'Agent commercial de la compagnie d'Orléans.

Cette conférence portera tout particulièrement sur les mesures à prendre pour la vente et l'écoulement des primeurs de la région.

M. Golflé Henri, propriétaire à St-Daunès, propose d'émettre le vœu que les génisses de un à deux ans soient, à l'avenir, admises à concourir pour les primes de conservation.

M. le docteur Peindaries appuie fortement ce vœu et il en fait ressortir son importance au point du vue de la reproduction.

Ce vœu mis aux voix est adopté.

M. Planacassagne demande que le vœu qui vient d'être émis soit transmis à M. le Ministre de l'agriculture à toutes fins utiles. L'Assemblée se range à cette manière de voir et prie le Bureau de faire, à ce sujet, le nécessaire.

M. le docteur Valat, conseiller général et M. C. Planacassagne, conseiller de Préfecture, retenus à Cahors se sont fait excuser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Villesèque

Fête locale. — La jeunesse de Villesèque informe le public que la fête annuelle aura lieu comme les années précédentes les 24 et 25 juin.

Le programme des fêtes sera donné ultérieurement.

Figeac

Foire. — Notre foire du 15 courant a été de moyenne importance en raison des travaux agricoles actuellement en cours.

Voici un aperçu des cours pratiqués.

Bœufs d'attelage, 3.000 à 3.500 fr. la paire; veaux gras, 4 à 4 fr. 25 le kilo; cochons gras, 210 à 220 fr. le quintal; avoine 32 à 34 fr. l'hectolitre; poulets, 3 fr. le demi kilo; œufs, 3 fr. la douzaine.

Pharmacies. — Aujourd'hui, le service service sera assuré par la pharmacie Brousse, rue Ségnier

St-Céré

Tramways du Quercy. — On se souvient qu'au mois de novembre dernier, la compagnie des tramways du Quercy cessa l'exploitation de la ligne de Saint-Céré-Bretenoux, parce que cette exploitation se soldait par un déficit considérable. A ce moment, le département prit en main l'exploitation de cette ligne : depuis lors, par les soins de M. Duhoux, le dévoué chef d'exploitation, la marche de cette affaire a pris une nouvelle allure; le personnel discipliné donne un nouvel effort, le service des marchandises est fait avec régularité, l'entretien des machines est surveillé avec soin, le matériel roulant a été réparé; à cette heure, une importante équipe d'ouvriers refait la voie et la met en surélévation de la chaussée.

Encore quelques mois, et notre tramway, bien administré, pourra donner son plein rendement; la population en tirera tous les avantages qu'elle est en droit d'attendre; le commerce y trouvera son compte, et les touristes, si nombreux parmi nous pendant la saison d'été, y trouveront un moyen facile et confortable d'accéder du P.O. à la jolie ville de Saint-Céré.

Gourdon

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à un prochain numéro le programme de la fête de la St-Jean.

Retour des dépouilles de nos héros. — Nous apprenons que les obsèques du sous-lieutenant Roger Labroue fils de notre ami M. Labroue, receveur des contributions indirectes à Gourdon auront lieu mercredi matin à 10 heures.

On se réunira au domicile de la famille (Villa du Lac).

Service pharmaceutique. — La pharmacie Meulet assurera le service après-demain lundi.

Concorès

Fête votive. — C'est dimanche prochain 18 que sera célébré notre fête votive. Tout a été organisé pour le mieux par le Comité des fêtes et un programme très intéressant saura comme tous les ans attirer de nombreux étrangers. A tous le meilleur accueil leur sera réservé.

Dégagnac

Nous apprenons, qu'à la suite des réflexions parues dans le « Journal du Lot de dimanche dernier, des propriétaires de la région grélée, se cotisent dans le but d'acheter des fusées paragrêle et organiser dans leur rayon un système de défense.

L'initiative prise par ces propriétaires ne doit pas rester isolée et doit être encouragée. Mais les quelques postes qui seront ainsi créés n'auront d'efficacité réelle que lorsque toute l'étendue de la commune, divisée en secteurs, possédera un nombre suffisant de postes, lesquels, faisant suite à ceux existant sur la commune de Salviac et précédant ceux établis sur celle de Concorès, assureront à notre commune le maximum de protection.

Tous les propriétaires désirent que cette organisation soit créée et puisse fonctionner au plus tôt; mais si beaucoup sont décidés à faire les sacrifices pécuniaires nécessaires pour la réalisation de cette œuvre, combien sont-ils ceux qui par calcul, refuseront de faire partie de cette association, étant certains que si l'association réalise le projet, leurs récoltes seront également protégées sans avoir à débourser un centime? Ces calculs par trop intéressés, ne sont pas loyaux et il est pénible de prévoir qu'à Dégagnac comme ailleurs, d'aucuns chercheront à esquiver le payement de la cotisation.

Pour détrnire les calculs et les ruses des malins, tous les chefs d'exploitation de la commune devraient être taxés, à cet effet, par le conseil municipal, en proportion de la cote foncière, ou du nombre d'hectares mis en exploitation. Cette taxe, perçue comme impôt communal, ne pourrait dans aucun cas être détournée de sa véritable destination.

St-Germain

Postes. — Mme Lafon, receveuse des postes, vient d'être appelée au poste d'Allassac (Corrèze). Tout en nous réjouissant de cet avancement mérité qui la place au milieu des siens, nous la regrettons beaucoup parce qu'elle avait su par son amabilité et son bon service s'attirer les sympathies de toute la population.

Salviac

Concert musical. — Notre jeune société musicale « Les Enfants de Salviac » donnera dimanche 18 juin, à 17 h. 30, sur la place de l'Oratoire, un concert qui attirera nous en sommes sûrs tous les habitants de Salviac à cette réunion musicale.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés :

1. Tully; 2. Valse d'Automne; 3. Le Petit Duc; 4. Rêve de flamme; 5. La jeune France.

Conseil municipal. — Dans sa dernière séance le conseil municipal de Salviac a approuvé les comptes de M. le receveur municipal, tant pendant la gestion de 1921 que pendant les 3 premiers mois de 1922, savoir :

En recettes, jour : 46.677 fr. 19.
En dépenses, jour : 35.904 fr. 02.
D'où un excédent de recettes de 10.773 fr. 17.

Le résultat définitif de 1920 ayant présenté un excédent de recette de 17.666 fr. 69, le résultat définitif de 1921 présente un excédent de recettes de 28.439 fr. 86. Le conseil demande au conseil de préfecture d'approuver les comptes.

Sur la proposition de M. le président, une somme de 951 fr. 10 est inscrite au budget de 1923 (remboursement d'emprunt de l'école des filles).

Le conseil décide aussi qu'une somme de 2.519 fr. sera inscrite au budget primitif de 1923 pour remboursement d'emprunt (éclairage à l'acétylène).

M. le maire expose que la réunion de l'assemblée a pour but spécial d'assurer au moyen d'une imposition extraordinaire l'équilibre entre les recettes et les dépenses annuelles du budget primitif proposé pour 1922. Le conseil municipal vote alors au principal des quatre contributions directes une imposition extraordinaire de 14 centimes. Il est procédé ensuite à la confection du budget primitif de 1923. M. le maire donne lecture article par article du dit budget qui est approuvé à l'unanimité.

Recettes ordin. et extraord.	36.971 87
Dépenses ordin. et extraord.	36.893 90
D'où un excédent de recettes de	77 97

Pour terminer le conseil municipal approuve les devis des travaux à effectuer à la halle aux grains, école des garçons, il approuve également les comptes et budgets de l'hospice et du bureau de bienfaisance.

Certaines demandes d'inscription sur la liste d'assistance médicale gratuite, d'assistance aux vieillards et aux femmes en couches sont examinées en fin de séance.

La séance prend fin à 1 heure du soir.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

La Conférence de la Haye

De La Haye : D'après le *New-York Herald*, les déclarations faites hier par M. Charles Benoist ont été interprétées comme assurant la participation de la France à la Conférence.

Le ministre a expliqué que la Commission d'études aurait le pouvoir de discuter, d'examiner et d'en référer au gouvernement français quant aux questions abordées.

⁂

Assassinat de Vandervelde

De Bruxelles : La nouvelle d'après laquelle M. Vandervelde chargé de présenter la défense des accusés socialistes révolutionnaires, aurait été assassiné à Moscou, serait inexacte.

⁂

Massacres juifs en Palestine

De Londres : Une dépêche de Jérusalem signale que 800 Juifs ont été massacrés en Palestine dans le courant du mois de mai.

Le total des Juifs massacrés depuis le 1er janvier atteint 4.400.

⁂

Les conservateurs britanniques

De Londres : Dans le discours qu'il a prononcé hier à ses électeurs conservateurs, le duc de Northumberland a qualifié de folle l'attitude du gouvernement et il a parlé de la trahison du parti conservateur par ses chefs.

Il a prédit enfin que l'Irlande deviendrait, pour l'ouest, le centre du bolchevisme.

⁂

La guerre civile en Chine

De New-York : Suivant une nouvelle reçue de Canton, la ville aurait été prise par Chen-Tching-Ming et Sun-Yat-Sen, président du gouvernement chinois du sud-est, serait assiégé dans les locaux du Ministère des Affaires Etrangères.

CONVOI FUNÈBRE

Madame et Monsieur BAUDEL et Mademoiselle BAUDEL, de St-Georges;
La famille DELCROS, de Caniac;
Madame et Monsieur CASSAN et leur famille;
Les familles MIQUEL, CASSAN et tous les autres parents font part à leurs amis et connaissances de la levée du corps du

Caporal Pierre BAUDEL

Mort pour la France

qui aura lieu dimanche 18 juin à 3 h. 1/2.
Réunion à la gare.

CONVOI FUNÈBRE

Madame Veuve VERDIER, née CALMEL; Mademoiselle Andrée VERDIER; Monsieur Louis VERDIER; Madame et Monsieur CALMEL, greffier à Catus, et leurs enfants et tous les autres parents ont l'honneur de prier leurs amis et connaissances de vouloir bien assister au convoi funèbre de

Monsieur CALMEL Jean-Joseph

Capitaine au 26e d'artillerie
Décoré de la Croix de guerre
et citation à l'ordre de l'armée
Mort au champ d'honneur
le 22 août 1914 à Marville (Meuse)

Réunion à la gare, dimanche 18 juin 1922 à 4 h. 1/2.
Le présent avis tient lieu d'invitation.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve CHANSAREL, née GRENAT,
Les familles GRENAT, ARBOUYS, de Cabessut, LACOSTE, RÉCÈS ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Léon CHANSAREL

leur époux et cousin, décédé à Cahors le 17 juin, âgé de 62 ans.
Les obsèques auront lieu le lundi 19 juin à 10 heures moins le quart en l'Eglise Cathédrale.
Réunion à la maison mortuaire rue du Lycée.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Claude JOANIN et sa fille;
Madame veuve JOANIN-LEBOIS et son fils, à Saint-Etienne;
Monsieur et Madame FABIN, à Prayssac;
Monsieur, Madame GOSSE et leur fils, à Grenoble;
Mesdemoiselles Madeleine et Anne-Marie FABIN;
Le Docteur et Madame PÉNEL, de Prayssac, et les autres parents et amis, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de

Monsieur Claude JOANIN
Commis des P. T. T. à Cahors

décédé le 16 juin 1922, dans sa 27e année, des suites de maladie contractée au front.
Et vous prient d'assister à la levée de corps qui aura lieu le dimanche 18 courant, à 16 h. 30, au domicile mortuaire, à Prayssac (départ de Cahors par train Libos à 15 heures, retour à Cahors à 19 h. 25).
L'inhumation aura lieu ultérieurement à Boën (Loire) dans un caveau de famille.

Pour devenir propriétaire d'une maison familiale!
Pour doter vos Enfants!
Adressez-vous à M. COUDERC
23, rue Fondue-Haute
Agent d'une importante et ancienne société sans tirages

A VENDRE
Maison avec Jardin
Près Gare ENGLANDIÈRES
Sur route Cahors-Mercuès
S'adresser à **M. BOYER**, place du Palais, CAHORS.

A VENDRE
le beau domaine du Pech Grand
D'une contenance environ de 44 hectares d'un seul tenant, plein rapport, bois, prairies naturelles et artificielles, maison de maîtres de 10 pièces, grand salon, salle à manger, cuisine, chambres, petite chapelle, on laisserait maison meublée ou non meublée, maison de domestique, granges, hangar, four, belle volière, le tout en très bon état, jardin d'agrément et potager avec arbres fruitiers, garenne, chasse, on peut pêcher les écrevisses dans la propriété. Très bon matériel agricole.
Pour tous renseignements s'adresser à Monsieur **LACOSTE**, Puy-l'Evêque, Lot, agence pour autres propriétés, maisons de commerce et maisons de rentiers.

CRÉDIT NATIONAL
Emprunt de 3.290.000. Prix d'Emission 498,50
Intérêt annuel 30 francs payable par moitié les 1er janvier et 1er juillet, le premier coupon de 15 francs étant payable le 1er janvier 1923.
Remboursement au gré des porteurs soit à 500 fr. le 1er juillet 1925, soit à 505 fr. le 1er juillet 1928, soit à 515 fr. le 1er juillet 1934, soit à 530 fr. le 1er juillet 1940.
Le Crédit National pourra rembourser ces bons en totalité ou en partie à 515 fr. le 1er juillet 1934.
Les souscriptions sont reçues sans frais et servies jusqu'à concurrence du disponible à la **Banque Marc TREILLARD**, 8, rue Georges-Clémenceau, CAHORS.

A vendre comme occasion
La collection de l'« ILLUSTRATION »
des années de guerre 1914 à 1919
ONZE BEAUX VOLUMES
Reliés luxueusement
S'adresser à la **Librairie LOUIS**
36-38, boulevard Gambetta, CAHORS

HERNIES
MEMBRE DU JURY DE NOS CONCOURS
JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le réputé spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol, qui visite la région depuis de longues années.
Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.
EN VOICI DES PREUVES :
Nous autorisent à publier leur nom :
M. DIEUZAIDE, à Meaubec, par Beaumont-de-Lomagne (T.-et-G.), hernie guérie.
M. TUROMBAT J., au Poncarau, commune d'Eauze (Gers), hernie guérie.
M. LARROQUE J., marchand de bestiaux à Marmande (L.-et-G.), hernie guérie.
M. SARTHOU J., à Sale-Maugiscar, par Batch (Basses-Pyrénées), hernie guérie.
M. SENAC J., à St-Urcisse, par Lauzerte (T.-et-G.), hernies guéries.
Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, **M. GLASER** invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.
Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à :
CONDOM, jeudi 22 juin, Hôtel du Lion d'Or.
MAURS, jeudi 29 juin, Hôtel du Commerce.
CAHORS, samedi 1er juillet, H. de l'Europe.
VAYRAC, dim. 2 juillet, H. Delmon Germain.
CAUSSADE, lundi 3 juillet, H. de Larroque.
SOUILLAC, 4 juillet, H. de la Gare, Couderc.
SARLAT, merc. 5 juillet, H. de la Madeleine.
CAPDENAC-GARE, jeudi 6 juillet, de 8 h. à midi, Hôtel de France, Fournier.
FIGEAC, sam. 15 juillet, H. des Voyageurs.
FUMEL, mardi 18 juillet, Hôtel de la Poste.
NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE
Grossesse, Obésité
Matrice, Déplacement des Organes
TRAITÉ de la HERNIE franco sur demande

Ne jetez pas ce corsage
Vous pouvez vous-même rapidement et sans frais, lui rendre, comme à toute votre lingerie fine, l'éclat du neuf. Il vous suffira d'un peu d'eau chaude et d'une
Boule à raviver
KABILINE
35 nuances
différentes sont à votre choix
Les " Boules à Raviver de la Kabiline " se vendent partout. Exigez bien cette marque.
Notice gratuite "La Kabiline" 92, r. des Chantiers, VERSAILLES

Achats de Fruits
Gains, Prunes, Poires, Pêches, Abricots, Groseilles, Cassis, Framboises, Cerises, etc.
Faire offres bien avant maturité
Distillerie DULAC -- CAHORS

PIANOS NEUFS ET OCCASIONS
LOCATION-RÉPARATION
J.-B. NOUYRIT
24, Bd Gambetta — Succursale Maison ROUGÉ

AVIS AUX CHASSEURS
M. ULRICH, ex-maître armurier, a l'honneur d'informer MM. les chasseurs qu'il est en mesure de faire les réparations à toutes les armes, quel que soit le modèle.
Munitions, douilles et accessoires, cartouches faites sur commande.
A. ULRICH, maître armurier 1re classe en retraite, gare de Thédirac-Peyrilles (Lot).

ETUDE
DE
Maître BOYER
HUISSIER A CAHORS (Lot)

VENTE
aux
Enchères publiques

Le public est informé que le SAMEDI 1er JUILLET 1922 à DEUX HEURES DU SOIR, devant l'ancien Hôtel du Lion d'Or, Boulevard Gambetta, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de divers objets comprenant :

Lits noyer avec sommier, rideaux de lits et fenêtres, rideaux de salon avec portières, lampes suspension, table rallonge, chaises, garniture de foyer, table de nuit, table à toilette; commode dessus marbre, glaces, garniture de cheminée, armoire lingère Louis XV, armoire ordinaire, ustensiles de cuisine, vaisselle, chaudrons et marmite cuivre, presse à tabac, vases à fleurs, etc.

La vente sera faite par le ministère de Maître BOYER, huissier à Cahors, aux conditions ordinaires des enchères. 10 0/0 en plus.

BOYER.

BIBLIOGRAPHIE

Revue Scientifique

Fondée en 1863

Paraissant les deuxième et quatrième samedis de chaque mois

Sommaire du 10 Juin 1922

1. Les Origines de la « British Association » et la création du « Department of scientific and industrial Research » par Sir T. Edward-Thorpe, Membre de la Société royale de Londres, Président de la « British Association »; 2. La spécificité et la personnalité biologique, par le Dr Pierre Mauriac, Professeur agrégé à l'Université de Bordeaux; 3. Revue Industrielle: La structure des surfaces de verre travaillées, par L. Bruninghaus, Docteur ès-Sciences, Agrégé de l'Université.

Notes et Actualités: Mathématiques: Le Mois Mathémathique à l'Académie des Sciences (Avril 1922). — Physique du Globe : Origine de la chaleur solaire. — Chimie physique: Théorie de la dissolution des gaz dans les liquides. — Biologie : Bioluminescence chez les Coelenterés. — Parasitologie : L'œuvre de Laveran. — Hygiène : L'école de plein air : internat de Fontaine-Bouillant et ses résultats. — Géographie : Le Voyage de « La Curieuse » aux Iles Kerguelen. — Variétés : Inauguration des Presses universitaires de France (27 mai 1922).

Applications de la science à l'industrie: Physique appliquée : De l'utilisation de la lampe à trois électrodes. — Chimie agricole : L'urée, engrais azoté de forte concentration. — Industrie : L'utilisation des graines de Soja.

Nouvelles : Académie des Sciences, etc. — Vie scientifique universitaire.

Nécrologie: Ernest Solvay.

Académie des Sciences de Paris : Comptes-rendus des séances des 15 et 22 mai 1922.

Bibliographie.

Prix du numéro : France, 1 fr. 90. Etranger, 2 fr. 50. — Chèques postaux : Paris, 4882. — Paris, 286, boulevard Saint-Germain, VIIe. Téléphone Fleurus : 02-29.

LA FEMME ET L'ENFANT

Lire dans le N° 88 de la *Femme et l'Enfant* qui vient de paraître :

Ce que pense M. Paul Strauss, Ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales. — Paul Deschanel, Docteur Jacques Bertillon. — Opinion de femme : les jeunes filles qui travaillent, Henriette Charasson. — Un fait : La foi qui n'agit point... Paul Coquemard. — La Vie intellectuelle et morale: Le billet de l'Oncle; le Théâtre ; le Cinéma ; le Livre du Jour. — Variétés : le mariage du prince Alexandre de Serbie avec la princesse Mary de Roumanie, Henry Cossira. — La corbeille à ouvrage, Mireille. — Un peu de médecine, beaucoup d'hygiène, Docteur Ixe. — Petits Travaux, Grandes Economies ou l'Art de se passer des Autres, Maîtres Jacques. — Le tour des carrières féminines. — Le coin des mamans. — Une belle histoire : le petit Poucet. — Courrier de Quinzaine, G.-G. Rose-Goudin. — Apprenons la musique 24e (leçon), J. Ramus. — La danse, Terpsichore. — Economie ménagère : Nos interviews culinaires ; la femme chez elle ; petit code des convenances et des usages ; à la ferme et au jardin ; santé, beauté, maintien. — La Mode pour les Petits et pour les Grands, Jacqueline Fortier. — Sous la lampe. — Princesses de science, Colette Yver. — Petite Correspondance, Trait d'union, La Finette.

Abonnements : 24 francs par an.

Adresser les abonnements, 29, rue de Tournon, Paris (VIe).

Envoi de spécimen gratuit sur demande.

Mesdames,

Vous n'êtes peut-être pas toutes

de parfaites maîtresses de maison ni des femmes d'intérieur accomplies

Mais vous pouvez toutes

le devenir grâce aux

Publications François Tedesco

39, Boulevard Raspail, Paris (7e)

Si vous désirez vous en convaincre il vous suffira de nous retourner le bon ci-dessous et vous recevrez gracieusement notre « POCHETTE SPECIMEN » contenant :

1° un numéro du *Journal des Ouvrages de Dames;*

2° un numéro de *La Femme Chez Elle;*

3° un numéro de *Mon Aiguille;*

4° une planche de dessins décalquables au fer chaud.

Joindre 0 fr. 50 en timbres pour le port.

Bon Gratuit du « Journal du Lot »

à retourner sous enveloppe affranchie aux

Publications François TEDESCO

39, Boulevard Raspail, Paris (7e)

Je désire recevoir, à titre gracieux, votre « POCHETTE SPECIMEN » *contenant un exemplaire de chacune des publications:* « Journal des Ouvrages de Dames », « La Femme Chez Elle », « Mon Aiguille » *et un spécimen de vos planches de dessins décalquables au fer chaud. Ci-joint 0 fr. 50 pour le port.*

Nom.....

Adresse.....

.....

Date et Signature

LA NATURE

Singulières araignées que celles que nous présente aujourd'hui M. Léon Diguet, le naturaliste explorateur du Mexique. Elles vivent en tribus, deux espèces très différentes unies, et chassent si bien les mouches que les indigènes installent leurs nids dans les maisons et que M. Diguet préconise leur introduction dans nos pays.

La Nature passe en revue en ce moment les diverses sources de pétrole du monde et étudie aujourd'hui ceux du Caucase qui se continuent peut-être jusqu'aux Carpathes d'une part, en Mésopotamie et en Perse d'autre part.

D'autres articles sont consacrés à l'utilisation des gyroscopes pour stabiliser les grands navires, aux nouvelles locomotives à turbines qui semblent être un grand progrès des chemins de fer, et enfin, à d'extraordinaires et incommodes pipes en terres et même sans terre observées en Afrique du Sud et en Asie centrale.

Le Supplément, comme toujours très varié, débute par l'annonce d'une nouvelle soupape électrique utilisable en T. S. F. pour la production d'oscillations non amorties, et d'autres informations techniques suivies de descriptions d'appareils tels que la radiotable de T. S. F., un rhéostat réglable à eau et à charbon, un nouveau repasseur de lames de rasoirs, etc. Une bonne étude de la conservation des œufs hors coquille précède une intéressante statistique montrant les rapports de la mortalité avec la météorologie. Des recettes et procédés utiles, une correspondance pleine de conseils utiles, une analyse des derniers livres techniques parus complètent cet excellent numéro de la meilleure revue de documentation scientifique.

SALLE DE VENTE

62, rue E. Zola

Achats et Vente d'Objets

Anciens et Modernes

ACHAT, VENTE

de Propriétés

BERNHEIM Frères et Fils

23, rue de l'Arcade, Paris

Pour le département du Lot, s'adresser au bureau de Tulle, à **Gabriel RIOBLANC**, 38, quai de Rigny, TULLE, Corrèze, ou à **M. MICHELET**, 14, Bd Gambetta, CAHORS.

Actuellement à céder à PARIS à tout prix
Epicerie-Vins, avec 7.000 f. ct — plusieurs
Hôtel-Vins, avec 20.000 f. ct — sources
Vins-rest., avec 8.000 f. — d'eaux
Papeterie-Mercerie, avec 8.000 f. — minérales
Poste Auxiliaire, avec 7.000 f. — à vendre
Renseignement gratuit. **Etablissement MOUNIER**, 118, Bd Ménilmontant, PARIS.

UNE BONNE NOUVELLE !!!

LA GRANDE MAISON D'AMEUBLEMENTS

57-59 *Maison de Confiance fondée en 1872* **Boulevard Magenta 57-59** **57-59**

N'a aucune succursale à Paris, ni d'autres entrées que celles des 57-59

Elle informe sa nombreuse et fidèle clientèle qu'elle BAISSE à NOUVEAU ses PRIX tout en fournissant des MEUBLES de PREMIÈRE QUALITÉ FABRIQUÉS avec des BOIS ABSOLUMENT SECS

Actuellement : GRANDE VENTE SENSATIONNELLE pendant tout le mois

avec d'importantes réductions et de nombreux cadeaux

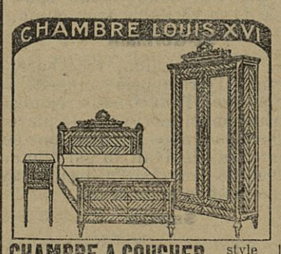

CHAMBRE A COUCHER style Louis XVI, noyer ciré, composée de : 1 armoire 2 p., gl. bis. 1 lit de mil., 1 tab. de nuit. *Prix* ..... **990.»**

SALLE A MANGER Renaissance, chêne massif, composée de : 1 buffet 5 portes, 1 table à allonges, 6 chaises assorties. *Depuis* ..... **1.025.»**

CHAMBRE A COUCHER noyer ciré fris. composée de 1 armoire 2 p., gl. bis., 1 lit milieu 1 table de nuit. *Depuis* ..... **1.250.»**

SALLE A MANGER Louis XVI composée de 1 buffet argent. dessus marb. 1 tab. ov., 3 all., 6 chaises cann. **1.975.»**
LA PANNETIÈRE ..... 625.

LIT FER avec sommier, pour 2 personnes. *Depuis* ..... **99.»**

GRAND CHOIX DE CHAMBRES, SALLES A MANGER de tous styles. Chêne et Noyer massifs, Loupe, Acajou et Bronzes, depuis 1.550 à 10 000 frs.

LIT FER extra-fort, 6 anneaux cuivre, pour 2 personnes, avec sa literie complète. *Depuis* **245.»**

EXPÉDITIONS FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE DANS TOUTE LA FRANCE CONTINENTALE

Catalogue illustré franco, sur demande. — Bons de la Défense et Titres de Rentes acceptés en paiement.

OUVERTS DIMANCHES ET FÊTES

ETUDE

DE

Me Pierre DESPRATS

AVOUÉ A CAHORS

Rue du Portail-Alban, N° 10

EXTRAIT

d'un

JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors le vingt-quatre février mil neuf cent vingt-deux, enregistré, entre Madame Léontine LALANDE, cultivatrice, domiciliée à Flaujac, canton de Lalbenque (Lot), et Monsieur Jean VIGUIÉ, son époux, cultivateur au même lieu, résidant provisoirement à Clermont-Ferrand, 10, place de Lille, chez Madame Fabry mère.

Il appert que le divorce d'entre les dits époux VIGUIÉ-LALANDE a été prononcé au profit de la femme et aux torts et griefs du mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Cahors, le quinze juin mil neuf cent vingt-deux.

P. DESPRATS.

Marché de La Villette

15 Juin 1922

ESPÈCES	ENTRÉES	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KIL Les porcs se cotent au 50 k. poids vif 1re qual.	2e qual.	3e qual.
Bœufs.... Vaches... Taureaux.	3.028	211	2,90	2,50	2,00
Veaux....	2.500	298	4,00	3,50	3,00
Moutons..	7.240	«	3,25	3,00	2,50
Porcs.....	3.082	«	4,80	4,60	4,20

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaise sur les bœufs, très difficile sur les veaux et moutons, un peu plus facile sur les porcs.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le co-gérant : M. DAROLLE.

Etude de Maître Pierre DESPRATS, licencié en droit, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10

Successeur de Mes TASSART et MAZIERES

VENTE SUR LICITATION

EN DEUX LOTS

Les Etrangers admis

DES IMMEUBLES COMPRENANT MAISON ET VIGNES

Dépendant de la succession de Monsieur Barthélémy BICAN premier né, la dite maison sise à Cahors, rue Mascoutou, n° 13

L'Adjudication aura lieu le VENDREDI SEPT JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-DEUX à DEUX HEURES de l'après-midi par-devant Monsieur le Président d'audience du Tribunal civil de Cahors en l'audience des criées du dit Tribunal civil séant au Palais Justice de la dite ville.

On fait savoir à qui il appartiendra :

En vertu et en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-six mai mil neuf cent vingt-deux, enregistré et signifié, par lequel jugement est ordonné le partage de la succession de feu Barthélémy BICAN, premier né, avec licitation préalable des immeubles dépendant de ladite succession ; et qu'aux requête, poursuites et diligences de : Madame Marie-Eugénie BICAN, épouse de Monsieur François DUCLOS, et ce dernier, domiciliés ensemble à Bordeaux, 44, rue Poyenne, le mari agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse ;

Demandeurs ayant Maître Pierre DESPRATS pour avoué constitué, avec élection de domicile à Cahors, en son étude, rue du Portail-Alban, numéro 10,

d'une part,

En présence ou eux duement appelés de :

1° Monsieur Barthélémy BICAN, deuxième né ; 2° Monsieur Eugène BICAN, tous deux propriétaires, domiciliés à Cahors, rue Mascoutou, numéro 13, défendeurs colicitants, ayant Maître Pierre HUARD pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors,

d'autre part.

Il sera procédé, le VENDREDI SEPT JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-DEUX, à DEUX HEURES de l'après-midi, en l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience, à ces fins commis par le jugement précité,

A la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, des immeubles ci-après décrits et désignés, et dépendant en partie de la succession de Monsieur Barthélémy BICAN, premier né, décédé à Cahors le dix-neuf février mil neuf cent deux.

Un cahier des charges, contenant les clauses et conditions de la présente licitation, a été dressé par les soins de Maître DESPRATS, avoué à Cahors, et déposé au greffe du Tribunal civil, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

DÉSIGNATION

DES

Immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES

PREMIER LOT

Ce lot comprendra un immeuble en nature de maison, avec son sol, situé à Cahors, rue Mascoutou, numéro treize, confrontant au nord avec rue Mascoutou, à l'est rue Traversière des Badernes, à l'ouest avec gendre Delmas, nommé Labro, au sud avec Cubières ; elle est construite en pierre et brique et couverte en tuiles canal ; son sol figure à la matrice cadastrale de la commune de Cahors sous le numéro dix-sept cent cinquante et un (1751), section N, pour une contenance de un are trente ; elle est imposée pour un revenu net de cent soixante-cinq francs (165 francs).

Nota : La chambre du premier étage de la maison angle nord-ouest, ainsi que le dessous correspondant de cette chambre, sont grevés d'un droit d'usufruit au profit de Monsieur Barthélémy BICAN, deuxième né, sa vie durant, suivant contrat de vente retenu par Maître FOURNIÉ, notaire, le trente et un décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

L'exercice de cet usufruit devra se faire par l'escalier et la porte du corps principal de logis aboutissant à la rue Mascoutou, sans emprunter aucun droit de passage sur le surplus de la maison.

(*A*). *Partie de la maison vendue sous réserve du droit d'usufruit :*

Une porte d'entrée donne accès au rez-de-chaussée, à droite en entrant, à une pièce servant de cave ou débarras, ainsi qu'à un escalier droit en bois, accédant lui-même à un entresol comprenant une seule pièce à une fenêtre donnant rue Mascoutou et pourvue d'une cheminée.

Cette pièce n'offre actuellement aucun moyen de communication avec la chambre correspondante du premier étage ; elle ne communique en outre avec aucune autre pièce de la maison.

Au-dessus de cette pièce, se trouve une chambre faisant partie du premier étage proprement dit de la maison nord-ouest. Elle est pourvue d'une fenêtre donnant rue Mascoutou, d'une cheminée et d'un placard en bois dans le mur. On n'y accède actuellement que par une porte donnant sur une pièce aujourd'hui à usage de cuisine et salle à manger, faisant partie de l'autre corps de logis, et desservie elle-même par l'escalier du corps principal de logis.

Les deux pièces ci-dessus désignées, ainsi que la cave ou débarras, sont grevées d'un droit d'usufruit au profit de Monsieur Barthélémy BICAN, deuxième né.

L'adjudicataire aura faculté d'établir à ses frais une cloison entre la cuisine-salle à manger actuelle, située au premier étage, et la chambre du même étage, objet de l'usufruit, et de rétablir la porte de communication servant actuellement de placard, qui donnerait ainsi accès directement de la chambre usufruitée dans l'escalier, de façon à rendre indépendantes les deux pièces.

(*B*). *Partie de la maison vendue en toute propriété :*

L'entrée est constituée par une vaste porte cochère, donnant accès au rez-de-chaussée, à un large sol servant d'écurie et remise et comprenant immédiatement à gauche en entrant trois loges, une remise pour charrette, pourvue d'un jour, et deux autres loges pour chevaux. De ces dernières, on accède par trois marches à une première cave et de celle-ci par d'autres marches à une deuxième cave pourvue d'un soupirail donnant rue Mascoutou.

Un escalier tournant en bois conduit à un premier palier, lequel dessert un entresol composé : d'une petite cuisine, avec cheminée et évier, pourvue d'une fenêtre donnant sur une petite cour. Cette cuisine communique par une porte à une chambre, avec fenêtre sur la rue Mascoutou ; celle-ci communique elle-même avec une pièce voûtée et plancheyée, pourvue d'un jour donnant rue Mascoutou.

En face du palier se trouve une grande pièce pourvue d'une vieille cheminée avec sol briqueté et fenêtre donnant sur la petite cour susmentionnée.

Cette cour est cimentée.

L'escalier, par un deuxième palier, donne accès aux pièces du premier étage. A droite se trouve une pièce tapissée pourvue de deux fenêtres, l'une donnant sur la cour déjà citée et sur une terrasse au levant, et l'autre sur une deuxième cour, propriété de Cubières. Cette pièce donne accès par une porte à une seconde pièce avec cheminée et évier recevant le jour d'un ciel ouvert ; un placard en bois est scellé dans le mur.

Le palier du premier étage donne aussi accès à une terrasse, avec vue sur la petite place contiguë à la rue Rousseau ; cette terrasse, entourée d'une rampe en fer, est couverte par une toiture, sur la moitié environ de son étendue ; elle conduit à des water-closets.

Le palier du premier communique à gauche par une porte avec une grande pièce, actuellement à usage de salle à manger et cuisine, pourvue d'un évier et d'une fenêtre donnant rue Mascoutou. Cette pièce communique elle-même d'un côté avec une chambre pourvue de cheminée et fenêtre donnant sur la petite place, et d'un autre côté avec la chambre frappée de l'usufruit plus haut indiquée et visée dans la partie A de la désignation qui précède.

L'escalier dessert enfin un grenier s'étendant sur tout l'ensemble de l'immeuble mis en vente ; il est fermé par une porte et pourvu de fenêtres donnant aux différents aspects.

DEUXIEME LOT

Le deuxième lot comprendra :

1° Une vigne, dite « Le Cammaou », commune de Cahors, portée sur la matrice cadastrale de ladite commune sous le nom de « Perpissou », confrontant d'un côté, à l'est, avec Selves aîné, d'un second côté, au nord, avec chemin public de la Combe, d'un troisième côté, à gauche, avec Lafonte, du quatrième côté, au midi, encore avec Selves ; elle figure sur ladite matrice sous les numéros cent quatre-vingt-onze (191) et cent quatre-vingt-douze (192), section M, pour une contenance de trente-cinq ares, trente-cinq centiares (35 a., 35 cent.) environ, et pour un revenu imposable de cinquante-sept centimes.

2° Une autre vigne, sise au lieu dit « Val Nègre », commune de Cahors, confrontant avec le sieur Bernadou, avec la demoiselle Laroze, et chemin service public ; elle figure à la matrice cadastrale de ladite commune sous les numéros cinq cent trente-trois (533), cinq cent trente-quatre (534), cinq cent trente-cinq (535), cinq cent quarante (540), cinq cent quarante (540), section M, de la commune de Cahors, pour une contenance totale de un hectare soixante-cinq ares (1 h. 65 a.), et pour un revenu imposable de deux francs soixante-quatre centimes (2,64).

BAUX

Les écuries et loges situées au rez-de-chaussée de l'immeuble sis rue Mascoutou, numéro 13, sont louées suivant baux verbaux faits pour un an, aux personnes ci-après nommées et pour les périodes ci-dessous indiquées :

Monsieur Selves, du premier janvier mil neuf cent vingt-deux au premier janvier mil neuf cent vingt-trois, moyennant le prix de quarante francs ; — Monsieur Conté, du premier mars mil neuf cent vingt-deux au premier mars mil neuf cent vingt-trois, moyennant le prix de trente francs ; — Monsieur Lacaze, du premier mars mil neuf cent vingt-deux au premier mars mil neuf cent vingt-trois, moyennant le prix de vingt-cinq francs ; — Monsieur Parra, du premier janvier mil neuf cent vingt-deux au premier janvier mil neuf cent vingt-trois, moyennant le prix de trente francs ; — Monsieur Ilbert, du premier février mil neuf cent vingt-deux au premier février mil neuf cent vingt-trois, moyennant le prix de trente francs.

NOTA

Par suite d'erreurs ou modifications possibles, lors ou depuis la confection du plan cadastral, il est formellement expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des contenances est purement énonciative, et que, par suite, la désignation qui précède n'engage en rien la responsabilité des poursuivants et de leur avoué.

MISES A PRIX

Le premier lot, constitué ainsi qu'il est expliqué ci-dessus, par l'entier immeuble sis rue Mascoutou, numéro treize, avec la réserve susindiquée du droit d'usufruit de Monsieur Barthélémy Bican, deuxième né, sera mis en vente sur la mise à prix de six mille francs, ci **6.000** fr.

Le deuxième lot, comprenant la vigne de Perpissou, dite « Le Cammaou », et la vigne de « Val Nègre », sera mis en vente sur la mise à prix de deux cents francs, ci.... **200** fr.

BAISSE DE MISE A PRIX

En vertu et en exécution du jugement précité, Monsieur le Président d'audience, commis à la présente licitation, est autorisé, en cas de non-enchères, à baisser indéfiniment les mises à prix ci-dessus fixées.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de l'adjudication, ainsi que le droit proportionnel, seront payés par les adjudicataires, en diminution des prix d'adjudication, et proportionnellement à ces prix, entre les mains de Maître DESPRATS, avoué poursuivant la présente licitation, dans les dix jours de la vente.

Pour extrait certifié conforme :

L'avoué poursuivant :

P. DESPRATS.

Enregistré à Cahors, le mil neuf cent vingt-deux. Folio Case Reçu trois francs.

Le Receveur,

Signé : PONCHARRAU.

Pour tous renseignements, s'adresser : 1° à Maître DESPRATS, avoué poursuivant la présente licitation, rédacteur du cahier des charges ; 2° à Maître HUARD, avoué co-licitant, lesquels, comme tous les autres avoués occupant près le Tribunal civil de Cahors, pourront être chargés d'enchérir.